

SOCIÉTÉ



L'infirmière auxiliaire, en voie de déqualification ?

Après avoir réussi à freiner l'érosion de leurs effectifs, les infirmières auxiliaires font face à un autre défi de taille : décrocher l'épée de Damoclès qui reste suspendue au-dessus de leur tête, à savoir la déqualification professionnelle, notamment dans les centres hospitaliers de soins de courte durée.

Page 11

Gorbatchev se défend de renier le socialisme

Les premiers orateurs du plénum appuient le plan de rénovation

MOSCOU (Reuter) — Mikhaïl Gorbatchev a présenté hier devant le plénum du Comité central du Parti communiste (PC) un texte-programme de rénovation du PC et opposé un démenti formel aux conservateurs qui l'accusent de renier le socialisme.

« De telles accusations sont proférées par les représentants de ce que j'appellerais l'intégrisme communiste, par des gens qui sont incapables de briser le cercle vicieux des idées dogmatiques », a dit le président soviétique.

Ce projet, a-t-il dit, englobe « toutes les richesses de la pensée socialiste et démocratique de l'Union soviétique et du monde entier », et non le marxisme-léninisme cru du passé. Les programmes du passé, a-t-il ajouté, ne tenaient pas vraiment compte de la réalité, mais plutôt de l'interprétation des idées communistes à l'époque donnée.

Selon l'agence indépendante Interfax, M. Gorbatchev a déclaré aux dirigeants communistes que le PCUS ne devait plus être le défenseur de la classe ouvrière mais représenter toutes les couches sociales.

Aux yeux des orthodoxes du parti, cela signifierait sa mort et la victoire du capitalisme à l'occidentale.

Les 27 premiers orateurs du plénum du Comité central ont donné

leur soutien de principe au programme présenté par M. Gorbatchev.

Des conservateurs du Comité central ont critiqué le programme. Alexandre Bouzgaline l'a comparé à une épithète pour le communisme.

Mais aucun intervenant n'a appelé à voter contre le texte et personne n'a attaqué Mikhaïl Gorbatchev, contrairement à ce qui s'était passé lors de la dernière réunion du Comité central en avril, a souligné un porte-parole du parti.

« Il y a eu beaucoup d'observations. Mais les 27 intervenants ont parlé en faveur du programme. Les prévisions de scission lors de ce plénum se sont avérées fausses », a déclaré Piotr Loutchisky, membre du Bureau politique et porte-parole.

Dans son discours, le chef du Kremlin a accusé Boris Eltsine, président de la Fédération de Russie, d'avoir « compliqué une situation déjà compliquée » en tentant de réduire le pouvoir du parti dans les usines, l'administration et l'armée.

« Personne n'a le droit d'interdire le travail du parti dans les collectifs de travail », a dit le président soviétique, qui a exhorté les membres du PC à ne pas paniquer devant cette situation.

Pour l'instant aucune information

Voir page 4 : Gorbatchev

La construction résidentielle à son plus bas niveau depuis 1957

OTTAWA (PC) — La construction de logement au cours des trois premiers mois de 1991 a connu sa pire performance trimestrielle depuis 1957, a indiqué hier, dans un communiqué, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'agence fédérale a révisé à la baisse ses prévisions pour cette année concernant la construction résidentielle. Celles-ci sont passées de 152 000 à 147 000 unités.

Durant le premier trimestre de 1991, on a enregistré 96 000 mises en chantier, chiffre qui tient compte des ajustements saisonniers. Lors du premier trimestre de 1957, il y en avait eu 83 600.

La construction de logement devrait s'améliorer au cours de l'année mais cette progression s'effectuera au ralenti à cause du niveau élevé de l'endettement des consommateurs et du haut taux de chômage, précise la SCHL.

Mais l'agence fédérale prédit néanmoins des jours meilleurs. « En plus de l'amélioration de l'économie dans son ensemble, les taux d'intérêt à la baisse constituent le principal facteur de reprise », souligne la SCHL.

Les taux d'intérêt à court terme ont baissé entre 10 et 11 % depuis le printemps. L'an dernier, dans la plupart des banques et sociétés de fiduciaire, ils ont grimpé jusqu'à 14 %.

« Maintenant que l'économie se redresse et que la Banque du Canada continue de surveiller l'inflation, les taux d'intérêt au cours du troisième et quatrième trimestre de 1991 devraient se stabiliser. La reprise économique au Canada et la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis devraient cependant créer une pression à la hausse sur les taux d'intérêt canadiens au cours de 1992. Mais cette augmentation restera modérée. »

Un coroner fera la lumière sur la mort de Marcelus François

La communauté noire accueille avec réserve la décision de Ryan

Pierre O'Neill

DIVISÉE ET déçue de la décision du ministre de la Justice de ne pas accuser le policier qui a abattu Marcelus François, la communauté noire accueille avec réserve l'annonce d'une enquête publique du coroner que présidera Me Harvey Yarosky.

Aux médias qu'il avait convoqués hier à ses bureaux du complexe Desjardins, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a exposé les grandes lignes du mandat du coroner chargé d'éclaircir les circonstances ayant entouré la mort du jeune Noir, que le policier Michel Tremblay de la CUM a tiré par erreur le 3 juillet.

À moins de contretemps, l'enquête débutera dès le mois d'août et ses séances seront toutes ouvertes au public et à la presse. Me Yarosky aura les pouvoirs d'obliger les témoins à comparaître, ainsi que les

pouvoirs d'incarcérer et d'infliger des peines pour outrage au tribunal. Au préalable, il prendra connaissance des conclusions de l'enquête menée par la Sûreté du Québec.

Éminent juriste, aujourd'hui professeur de droit pénal à l'université McGill, Me Yarosky a maintes fois dans le passé été associé à des causes et des dossiers de ce genre. Il a notamment agi comme conseiller juridique du Conseil canadien de la magistrature sur la conduite de cinq juges de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse impliqués dans la condamnation injuste de Donald Marshall. Il a été conseiller juridique auprès du comité spécial mis sur pied par le ministre fédéral de la Justice en 1965 sur la littérature haineuse. Il a conseillé le comité d'étude sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du

Canada. Et il a collaboré à la commission d'enquête Cliche sur l'industrie de la construction.

Répliquant aux leaders noirs qui réclament depuis une dizaine de jours la tenue d'une véritable enquête publique sur l'ensemble des relations entre la police et leur communauté, le ministre Ryan a fait valoir qu'il faut éviter les chevauchements qui pourraient découler de deux enquêtes parallèles. Il lui est apparu plus indiqué de recueillir dans un premier temps toutes les informations disponibles et juge indispensable de voir les conclusions précises (dont on sait de façon générale qu'elles ne prévoient pas d'accusation criminelle contre le sergent Tremblay) auxquelles les procureurs de la Couronne sont arrivés sur la base du rapport de la Sûreté du Québec.

Voir page 4 : Coroner



Claude Ryan



Socodex-Lavalin accepte de réparer la toile aux conditions de la RIO

Caroline Montpetit

SOCODEX-LAVALIN a accepté hier les modalités du protocole d'entente soumis par la Régie des installations olympiques (RIO) pour effectuer la réparation de la toile du Stade olympique, déchirée par des vents violents le 27 juin dernier.

Socodex-Lavalin a acquiescé au protocole établi la semaine dernière par la RIO, après qu'une mise en de-

meure émise contre elle par le conseil d'administration de la RIO soit venue à échéance mercredi.

La réparation de la toile du stade, qui débutera le 6 octobre, implique des coûts de 1,5 million \$, selon l'évaluation effectuée par Socodex-Lavalin.

En vertu de l'entente de principe survenue hier entre les parties, la RIO déboursera d'avance, et sur présentation de pièces justificatives, le coût de la main-d'œuvre et des ma-

tériaux requis pour les réparations de la toile, ainsi que les coûts administratifs inhérents à ces travaux.

Par ailleurs, la RIO fera ces paiements sans aucune admission de responsabilité quant aux possibles défauts de conception ou d'opération de la toile, et sans préjudice à son droit de réclamer ultérieurement à Socodex-Lavalin les montants ainsi payés.

D'autre part, la RIO s'abstiendra

Voir page 4 : Socodex-Lavalin

La conciliation échoue à Dernier Recours

Sylvain Blanchard

LA RENCONTRE de conciliation tenue hier entre les porte-parole syndicaux et patronaux de Dernier Recours a été un échec total.

Malgré deux heures et demie de discussions, le conciliateur Normand Gauthier est retourné au ministère du Travail les mains vides, incapable de réaliser le moindre rapprochement.

Après avoir rencontré les parties séparément, M. Gauthier a demandé au négociateur syndical, M. Gilles Mathieu, et au représentant du conseil d'administration de Dernier Recours, M. Alain Bond, de s'asseoir à la même table pour faire un dernier tour de la question. Invoquant un problème d'horaire, M. Bond a refusé. Il doit cependant rencontrer ce matin la présidente du syndicat, Mme Ginette Proulx.

Selon nos informations, le conciliateur est maintenant prêt à déposer son rapport et à recommander au ministre du Travail la nomination d'un arbitre dans ce conflit. Un geste qu'il hésite cependant à poser, compte tenu des conséquences qui risquent d'en découler.

Même si aucun critère spécifique ne guide le travail d'un arbitre, l'expérience démontre que c'est par référence à un marché comparatif que celui-ci prend bon nombre de ses décisions. Dans le cas de Dernier Recours, cela signifie que les salaires réclamés par les employés, l'enjeu principal de ce conflit, pourraient être comparés à ceux versés dans le réseau des affaires sociales (pour des fonctions similaires).

Les syndicats de Dernier Recours pourraient ainsi se voir accorder des salaires se situant entre 14 et 22 \$ l'heure, eux qui demandent une échelle de cinq ans fixant le salaire horaire d'un nouvel employé à 11,46 \$ et celui du plus ancien à 16,05 \$. Actuellement, leur rémunération varie entre 8 \$ et 11,25 \$ l'heure, la majorité touchant 10,45 \$.

L'administration de Dernier Recours craint donc l'arbitrage.

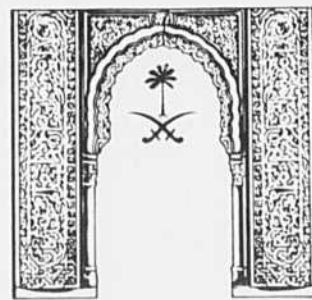
« Si le ministre du Travail devait prendre cette décision, précise Alain Bond, nous pourrions annoncer sur le champ la fermeture définitive de Dernier Recours. Le centre n'a pas les moyens d'aller au-delà de l'augmentation de 5 % présentée aux syndicats. Nous avons un déficit important et, encore cette année, on se dirige vers une perte de 26 000 \$. Aller en arbitrage signifie accepter la décision de l'arbitre. Si ce dernier estime juste et raisonnable de comparer les salaires de nos employés à

Voir page 4 : Dernier Recours

MILLE MERCIS MONTRÉAL!
L'ARABIE SAOUDITE
D'HIER À AUJOURD'HUI

Jusqu'au 28 juillet de 11 à 21 hrs

Palais des Congrès de Montréal



ENTRÉE LIBRE

L'écrasement du DC-8 aurait été causé par une panne du système hydraulique

RYAD (AFP) — Une panne dans le système hydraulique du DC-8 qui s'est écrasé le 11 juillet sur l'aéroport de Djeddah, sur la Mer Rouge, faisant 261 morts, serait à l'origine de la catastrophe, a annoncé hier l'Administration de l'aviation civile saoudienne (CAA).

Deux cent quarante sept pèlerins nigériens de retour de la Mecque et 14 membres d'équipage, quatre Québécois et dix Ontariens, avaient péri dans l'accident.

Se fondant sur les enregistrements de la tour de contrôle de l'aéroport de Djeddah, la CAA affirme dans un communiqué que le commandant du DC-8 a signalé, quelques minutes après son décollage, « des problèmes dans le système hydraulique de l'appareil, rendant celui-ci difficilement contrôlable ».

Selon ce communiqué publié dans la presse saoudienne, un des pneus du train d'atterrissage de l'avion a d'autre part explosé quand l'appareil se trouvait à quelque 700 mètres d'altitude.

Le pilote canadien a demandé à regagner rapidement l'aéroport de Djeddah en invoquant également un incendie à bord. Peu après, l'appareil s'est écrasé dans le périmètre de l'aéroport alors qu'il tentait de se poser, a ajouté le communiqué.

La CAA précise que les enregistrements de la « boîte noire » du DC-8 ont été envoyés au Canada pour examen.

Le DC-8 avait été affrété par la firme nigérienne Hold Trade Service auprès de la compagnie Nationalair.



Un bon conseil
Ne fumez pas
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

L'ébauche d'un plan fédéral en éducation amène Québec à réitérer son opposition à toute ingérence

Caroline Montpetit

LES REPRÉSENTANTS du gouvernement du Québec ont réagi avec réserve hier à l'annonce d'un plan de redressement pan-canadien en éducation préparé par le gouvernement fédéral, et dont les grandes lignes ont été rendues publiques hier.

En l'absence du ministre de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, le chef de cabinet du ministre, M. Paul Beauchamp, a réitéré que l'ingérence fédérale dans ce domaine de juridiction provinciale n'était absolument pas acceptable aux yeux des membres du gouvernement du Québec.

« Si cet argent venait d'Ottawa pour être dépensé à la discrétion du gouvernement du Québec, on en au-

rait jamais trop, a-t-il précisé. Que le gouvernement d'Ottawa nous impose ses propres mesures en éducation, c'est une autre histoire. Pour l'instant, on ne se prononce pas sur l'applicabilité de ce plan parce qu'on ne sait trop s'il s'agit de modalités, d'offres, ou de dispositions à être négociées avec les provinces », a ajouté M. Beauchamp.

« Lors des discours du Trône, plusieurs ministres québécois ont clairement établi que l'éducation était un domaine de juridiction provinciale, rappelait pour sa part l'attachée de presse de Robert Bourassa à Québec, Mme Sylvie Godin. Pour l'instant, il est prématuré d'aller plus de l'avant dans le commentaire de ce plan de discussion. »

Hier matin, un article publié en

première page du quotidien *The Globe and Mail* dévoilait certaines mesures prévues dans un document de travail fédéral, intitulé *Bien apprendre... bien vivre*.

Parmi les objectifs fixés par Ottawa, on retrouve notamment :

■ L'assurance que 90 % des Canadiens âgés de 25 ans et plus obtiennent l'équivalent d'un diplôme d'études de 5ème secondaire, d'ici l'an 2000;

■ Une représentation équitable des femmes dans les secteurs des mathématiques, de la science et de la technologie;

■ La division de moitié du nombre d'analphabètes adultes vivant présentement au Canada.

Au chapitre des problèmes de juridiction à prévoir avec les différents

gouvernements des provinces en éducation, le rapport précise que le gouvernement fédéral a déjà annoncé son intention de s'impliquer dans le secteur de l'éducation partout au pays. Il ajoute que le gouvernement d'Ottawa investit présentement 11 milliards de dollars annuellement dans un système d'éducation qui, à ses yeux, « ne fonctionne pas ».

Au sujet de la formation en entreprise, le document de travail suggère qu'on quadruple le temps accordé au perfectionnement des étudiants et des employés réguliers de l'entreprise. Ottawa espère également, selon le document de travail, doubler, d'ici dix ans le temps alloué par chaque citoyen à son éducation, « de l'adolescence à la retraite ».

Le candidat libéral dans Montmorency estime que les électeurs souffrent avant tout « d'insécurité économique »

Frédéric Tremblay

de la Presse Canadienne

BEAUPORT — Alors que tous ses adversaires semblent disposer à participer à un débat public sur la question constitutionnelle, le candidat du Parti libéral à l'élection complémentaire dans Montmorency, Claude Desjardins, refuse de monter sur un tel ring, du moins pour le moment.

Rencontrant les journalistes hier, à Beaufort, pour le dévoilement de son programme électoral, M. Desjardins, flanqué de l'occasion du député libéral de La Peltre et ministre des Communications, Lawrence Cannon, a répondu que « non, pour le moment », il ne participerait pas à ce genre de confrontation.

Plus tôt, le candidat libéral avait d'abord avancé qu'un tel débat ne constituait pas pour lui une « priorité », et qu'il voulait plutôt se consacrer au porte-à-porte d'ici l'élection, fixée au 12 août.

À la lumière des échanges qu'il a eus avec les électeurs du comté de Montmorency, M. Desjardins expli-

que que ceux-ci souffrent bien davantage « d'insécurité économique », que de l'incertitude entourant l'avenir constitutionnel du pays.

« Je me sens très confortable avec la position constitutionnelle de mon parti », a aussi dit M. Desjardins.

Se décrivant comme un « défenseur des intérêts du Québec », M. Desjardins ajoute, à l'instar de son chef Robert Bourassa, que le « Canada constitue le premier choix ».

Le porte-étendard libéral a du même coup réitéré son appui au rapport Allaire ainsi qu'à la Loi 150 sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Claude Desjardins est le seul candidat à cette élection partielle dans Montmorency à se présenter comme « fédéraliste ».

Jean Filion du Parti québécois, Jean-François Sirois du Nouveau parti démocratique du Québec, ainsi que Jean Ouimet du Parti vert se dé-

crivent tous comme souverainistes.

M. Desjardins a d'autre part indiqué « qu'il n'était pas exclu » que le premier ministre Bourassa vienne de nouveau lui prêter main forte d'ici la fin de la campagne électorale.

De son côté, le ministre Cannon a cherché à minimiser l'avance que le PQ détiendrait présentement dans Montmorency, en soulignant que « le vrai sondage aura lieu le 12 août ».

Au nombre des engagements électoraux pris par le candidat libéral figure l'aménagement des Chutes de Montmorency et le développement du parc industriel de Beaufort.

« Les électeurs sont écœurés des deux grands partis », a par ailleurs lancé, hier au cours d'un entretien, le chef du Parti vert, Jean Ouimet.

Selon M. Ouimet, le PQ et le PLQ ont une vision « réductrice » de la réalité, alors que sa formation politique s'efforce, au contraire, de dé-



PHOTO CP

Claude Desjardins (à droite) a présenté son programme électoral en compagnie du ministre Lawrence Cannon.

velopper une « vision globale » des choses. Le parti compte une cinquantaine de membres dans Montmorency, et 1200 dans tout le Québec.

Le Canada prépare son argumentation sur les frontières de Saint-Pierre-et-Miquelon

Manon Cornellier

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le Canada s'appuiera sur la jurisprudence et sur la géographie pour faire valoir son point de vue devant un tribunal d'arbitrage chargé de résoudre sa dispute avec la France au sujet des frontières de l'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon, situé au large de Terre-Neuve.

Le tribunal débutera mardi prochain à New York la dernière étape de ses travaux en entendant les plaidoiries de la ministre fédérale de la Justice Kim Campbell et celles de son homologue français Henri Nallet.

Lors d'une séance d'information donnée hier, un haut fonctionnaire canadien et un conseiller juridique du gouvernement fédéral ont indiqué que le Canada soulignera que la zone maritime revendiquée par la France est disproportionnée par rapport au petit territoire de l'archipel.

Les deux pays ne s'entendent pas sur le tracé de la frontière maritime entre les îles Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Écosse et sur la frontière au sud des îles, soit à l'intérieur de la zone de pêche canadienne de 200 miles nautiques.

Le Canada voudrait voir le territoire français limité à 12 miles nautiques au large de l'archipel, ce qui équivaudrait à un territoire de 3600 kilomètres carrés.

La France pour sa part reven-

dique un territoire d'environ 50 000 kilomètres carrés. Ceci signifierait que la frontière serait à mi-distance entre la Nouvelle-Écosse et l'archipel. Au sud, la France voudrait une pointe de mer s'étendant jusqu'à la limite des 200 miles, recoupant ainsi une partie des Grands Bancs de Terre-Neuve.

La zone convoitée est poissonneuse et on pense que son plateau continental serait riche en hydrocarbures. Selon les hauts fonctionnaires canadiens, 72 communautés terreneuviennes et 16 collectivités de la Nouvelle-Écosse dépendent de la pêche dans cette zone.

De plus, Ottawa s'oppose à voir sa zone des 200 miles coupée en deux par une enclave étrangère. Ceci empièterait, note un haut fonctionnaire, sur un corridor maritime important pour le transport de marchandises, sans pour autant l'affecter.

Le haut fonctionnaire fédéral a ajouté que le Canada est le seul des deux pays à assurer les services de sauvetage, de gestion des ressources et de défense de toute cette région.

La France, de son côté, insiste sur le fait que la frontière doit être à distance égale des deux côtes. Toutefois, dans un autre cas d'arbitrage concernant les îles britanniques situées dans la Manche et au large de la France, Paris avait eu partiellement gain de cause en invoquant des arguments similaires à ceux mis de l'avant par les Canadiens.

Les pourparlers avec la France

pour résoudre ce différend ont débuté dans les années 60. En 1972, on a résolu la limite entre l'archipel et Terre-Neuve. En 1977, les deux pays ont établi une zone de pêche de 200 miles et la dispute s'est quelque peu envenimée. En 1987, les deux pays ont finalement reconnu qu'ils ne pouvaient s'entendre et ont accepté de s'adresser aux tribunaux.

Un compromis fut signé en 1989. Il prévoyait la mise sur pied d'un tribunal spécial qui s'occuperait uniquement de ce litige. L'accord comportait aussi des arrangements de pêche pour la durée de l'arbitrage.

Le tribunal composé de cinq membres entendra les plaidoiries jusqu'au 23 août et devrait rendre sa décision à la fin de cette année ou au début de 1992. Cette décision sera exécutoire et ne pourra pas être contestée. Elle entrera immédiatement en vigueur.

Le tribunal est présidé par un juriste indépendant de l'Uruguay nommé avec l'accord des deux parties, M. Eduardo Jiménez de Aréchaga. L'ancien ambassadeur à Washington Allan Gottlieb y représente le Canada.

C'est la seconde fois que le Canada se soumet à un arbitrage pour résoudre un conflit frontalier touchant son espace maritime. En 1984, un chambre de la Cour internationale de Justice de La Haye avait statué sur la frontière entre le Canada et les États-Unis dans le Golfe du Maine.

EN BREF...

D'autres barils de haschich

BAIE-COMEAU (PC) — Le nombre de barils contenant du haschich récupérés sur le Saint-Laurent, au large de Rivière-au-Tonnerre, est maintenant de 260. Au cours des dernières heures, les équipes de la Garde-côtière, à bord du Simon Fraser, ont en effet mis la main sur 36 autres barils de haschich au large de Sheldrake, non loin de Rivière-au-Tonnerre. Les barils récupérés jusqu'à maintenant contenaient au total 45 500 kilos de haschich, soit une valeur de 682 millions \$. Pour le moment, le troisième canot de sauvetage utilisé par les trafiquants n'a pas été retrouvé. La Garde-côtière poursuit les recherches, mais on estime qu'il reste très peu de marchandise à repêcher. Aucune arrestation n'a encore été effectuée dans cette affaire.

Chute de 10 étages à cause d'un dentier

BALTIMORE (AP) — Une jeune femme qui pensait avoir jeté son dentier par inadvertance dans le vide-ordures s'est un peu trop penchée, a glissé et a fait une chute de 10 étages dans le conduit jusqu'au rez-de-chaussée. Elle est sortie indemne de l'accident. Sandy Lindsey, 29 ans, se trouvait dans son appartement du 11e étage lorsqu'elle s'est rendu compte qu'elle n'avait plus son dentier. Croyant qu'elle l'avait jeté dans le vide-ordures, elle s'est trop penchée et est tombée. « J'ai commencé à prier, 'Mon Dieu, faites moi sortir d'ici', a-t-elle raconté. C'est une de mes amies qui a entendu ses appels au secours. Mais avant que les secours n'arrivent, elle a eu le temps de recevoir des ordures sur la tête. Sortie indemne de l'accident, elle n'a toutefois jamais retrouvé son dentier.

Seuls les perroquets stressés parlent

BELEM, Brésil (AFP) — Les perroquets ne parlent pas parce qu'ils ont été bien entraînés par leur propriétaire mais uniquement pour combattre le stress dont ils sont victimes hors de leur habitat naturel, a déclaré jeudi à Belem, la capitale de l'État amazonien du Pará, l'ornithologue français Jacques Vieillard au cours du premier congrès brésilien d'ornithologie. « Les perroquets ont le sens communautaire et établissent des liens de groupe très forts. Ce n'est pas parce qu'ils sont bien traités qu'ils parlent mais parce que, retirés de leur habitat, ils cherchent des moyens de compensation pour communiquer entre eux. Ce n'est que pour cela qu'ils imitent la voix humaine », a expliqué M. Vieillard, professeur à l'Université de Campinas, à São Paulo. « Dans la nature, les perroquets n'imitent jamais les autres oiseaux », a-t-il précisé.

Monarchistes brésiliens

RIO DE JANEIRO (AP) — Les Brésiliens, qui ont abandonné la monarchie il y a plus d'un siècle, se prononceraient bientôt sur son éventuel retour. Un référendum est prévu le 7 septembre 1993, 104 ans exactement après le putsch militaire qui a renversé le roi Pedro II. À cette occasion, les électeurs pourront dire s'ils veulent conserver le régime présidentiel ou passer à un régime parlementaire. Comme les monarchistes ont recueilli 45000 signatures, le choix du régime parlementaire inclut la monarchie. Un sondage publié en mai par le journal « Folha de São Paulo » montre que seul 12 % des Brésiliens seraient favorables à ce type de régime.

57 000 Canadiens mourront du cancer cette année

OTTAWA (PC) — Près de 109 000 nouveaux cas de cancer seront diagnostiqués au Canada cette année et environ 57 000 Canadiens mourront de cette maladie, indique une étude publiée hier par la Société canadienne du cancer et Statistique Canada.

Le rapport indique également que le cancer du poudon augmente chez les femmes et que les cas de cancer de la peau continuent de progresser.

Les nouveaux cas de cancer se sont accrus de 2000 à 3000 par année. Plus d'un Canadien sur trois souffrira d'un cancer au cours de sa vie.

Le document contient également des nouvelles plus réjouissantes.

Les décès dus au cancer chez les jeunes enfants a chuté d'environ la moitié depuis le début des années 1970, grâce en grande partie à l'amélioration des traitements de la leucémie. Les cas de mortalité à la suite d'un cancer du cerveau ou d'autres formes de maladie dont souffrent particulièrement les enfants ont aussi diminué.

Les cas de cancer du poudon chez les hommes sont restés stables, de même que les décès qui y sont associés, un phénomène observé depuis 1982.

Le cancer du poudon — dont le taux de survie est très faible — est responsable d'environ le tiers de tous les cas de mortalité dus au cancer au sein de la population masculine. Un

homme sur 10 développant un cancer du poudon survivra cinq ans.

C'est au Québec que le retrouve le plus haut taux de cancer du poudon chez les hommes en 1991, soit 98 cas pour 100 000 hommes.

Par ailleurs, cette forme de cancer affecte de plus en plus de femmes. Les cas de cancer du poudon au sein de cette population ont triplé depuis 1970, ce qui constitue une hausse annuelle moyenne d'un peu moins de six pour cent.

Le cancer du sein reste cependant le type de cancer le plus répandu chez les femmes, mais la hausse des cas de cancer du poudon réduisent l'écart entre les deux, surtout en Colombie-Britannique.

Le deuxième type de cancer qui augmente le plus rapidement est le cancer de la peau, dans un pourcentage moyen de 6 % par année chez les hommes et de 4,6 % chez les femmes. En 1991, on prévoit enregistrer 2900 nouveaux cas de cancer de peau et 540 décès dus à la maladie.

D'autre part, le rapport indique que les Inuit courent plus de risques de contracter un cancer du poudon, du col de l'utérus, du pharynx et des glandes salivaires que les autres Canadiens.

On rapporte également que 57 % des femmes cancéreuses ont survécu cinq ans après le premier diagnostic, comparativement à 46 % des hommes.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B8.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
173640 CANADA INC. Le Vieux Beaver Hall 1065 Côte du Beaver Hall Montréal Dossier: 294-595	Augmentation de capacité d'un Bar. Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar sur terrasse	1065, Côte du Beaver Hall Montréal
TROTTIER, Bernard Billard Notre-Dame Est 3433, Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 914-366	1 Bar	3433, Notre-Dame Ouest Montréal
RESTAURANT LIEGE EXPRESS INC. Restaurant Liege Express Inc. 350, rue Liege Est Montréal Dossier: 735-225	1 Restaurant pour vendre	350, rue Liege Est Montréal
DUDANONH, Vrainon Dépanneur V.O.K. 1770, rue Prefontaine Montréal Dossier: 914-523	1 Épicerie	2190, rue Ontario Est Montréal
NASO, Teodoro Restaurant Casa Nassau (Villa) 1420, rue Legendre Est Montréal Dossier: 342-824	1 Restaurant pour vendre	1420, rue Legendre Est Montréal
LE MINH DOAN Dépanneur 1397 Laurier Est Montréal Dossier: 372-573	1 Épicerie	1397, Laurier Est Montréal
VIA RAIL CANADA INC. Via Rail Canada Inc. C.P. 1117, Succ. A Montréal Dossier: 308-460	1 Bar dans Transporteur public	1801, McGill Collège Suite 1300, Montréal
DESJARDINS, Sylvain Café Sylvain 10583, de la Roche Montréal Dossier: 629-154	1 Bar	2455, rue Bélanger Est Montréal
RUTENBULLE INC. Rutenbulle Inc. 7635 boul. LaSalle LaSalle Dossier: 894-170	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	7635 boul. LaSalle LaSalle
2859-5437 QUÉBEC INC. Dépanneur Boni-Sor 9720, 4e Rue Montréal Dossier: 914-739	1 Épicerie	9720, 4e Rue Montréal
2859-4018 QUÉBEC INC. Salon de Billard Excellence Enr. 825, René Lévesque Ouest Montréal Dossier: 914-770	1 Bar dans Centre Sportif	3635 boul. du Tricentenaire Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

RÉSULTATS
loto-québec

Tirage du 91-07-24

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 142 974,00 \$
5/6+ 4	160 723,00 \$
5/6 238	2 161,00 \$
4/6 13 988	70,40 \$
3/6 285 889	10,00 \$

VENTES TOTALES: 15 877 418,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 5 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-07-27

Tirage du 91-07-24

NUMÉROS	LOTS
0 9 4 9 0 6	100 000 \$
9 4 9 0 6	1 000 \$
4 9 0 6	250 \$
9 0 6	50 \$
0 6	10 \$
6	2 \$

Tirage du 91-07-24

NUMÉROS	LOTS
2 5 6 13 17	100 000 \$
19 22 23 25 31	1 000 \$
34 46 49 54 57	250 \$
59 60 65 68 69	50 \$

Prochain tirage: 91-07-26

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



PHOTO CP

Rick Horning

Injonction contre un livre sur la crise de Khanesatake

Clément Trudel

UN JUGE de la Cour supérieure du Québec a émis, hier, une injonction provisoire empêchant, d'ici au 31 juillet, la distribution, la vente et la promotion d'un livre sur la crise de Khanesatake (Oka). L'auteur, Rick Horning, habite New York; il devait accorder, hier, des entrevues sur son livre, et rencontrer des journalistes montréalais à son hôtel.

C'est Stoddart Publishing, de Toronto, qui a édité *One Nation Under the Gun Inside the Mohawk Civil War*. Il s'agirait, selon les deux requérantes résidant à Khanesatake, d'une publication qui contient des « mensonges » et des « citations » tirées d'entrevues qu'elles n'auraient jamais accordées à Horning.

Le juge Jean-Guy Riopelle était saisi d'une demande d'injonction provisoire de 10 jours par les procureurs de Mmes Ellen Gabriel et Denise David Tolley, de Khanesatake. Il a opté pour une injonction de six jours seulement.

Mme Gabriel, artiste, et Mme David, technicienne d'ambulance, font toutes deux valoir qu'elles encourraient une perte de crédibilité auprès des Mohawks si le livre était mis en vente dans les librairies avant que ne soient expurgés les passages qu'elles disent « fabriqués » par Horning.

Un article paru dans *The Gazette*, samedi dernier — le chroniqueur de ce quotidien avait reçu le livre en service de presse — classait l'œuvre de Horning comme un « pamphlet » biaisé en faveur de la Société des Guerriers, ou *Warriors*.

La Cour supérieure, hier, n'avait pas à examiner le contenu comme tel de *One Nation Under the Gun*, mais à mesurer s'il était possible que Mmes Gabriel et David aient raison lorsqu'elles disent subir un préjudice si jamais elles sont appelées comme témoins, soit aux procès qui se déroulent au Palais de Justice de Saint-Jérôme (procès reliés aux événements de Khanesatake et de Khanawake, l'été dernier), soit lors des audiences que doit tenir le Bâtonnier Guy Gilbert en tant que coroner spécial chargé d'élucider les circonstances entourant la mort du caporal Marcel Lemay, de la SQ, près de Khanesatake, le 11 juillet 1990.

D'après les allégués de la requête, Mmes Gabriel et David — qui donnent au tribunal leur nom iroquois de Katsi'Tsakwas et Tewaterhokotha — sont rattachées à la Longhouse de Khanesatake. Elles entendent empêcher que l'on se serve du livre de Horning pour « discréditer » le témoignage qu'elles pourraient éventuellement donner soit devant un tribunal, soit devant un coroner.

Horning, disent-elles, les « cite » comme favorables « à certaines activités » qu'elles n'appuient pas en réalité.

Mercredi prochain, la Cour supérieure sera appelée à renouveler pour un laps de temps l'injonction émise hier, ou à dire si les allégués de la requête valent, après étude, que l'on empêche la distribution et la vente d'un ouvrage qui devait en principe être offert en librairie hier à Montréal et au Québec (un lancement a déjà eu lieu, la semaine dernière, en Ontario).

Les crocs-en-jambe s'accumulent à l'École supérieure de danse

Paule des Rivières

LA SITUATION se détériore à l'École supérieure de danse du Québec. La direction a fait parvenir lundi une mise en demeure aux professeurs qui avaient, cinq jours plus tôt, convoqué la presse pour dénoncer les agissements du directeur général et la nomination de la directrice artistique.

Dans la mise en demeure, les représentants juridiques du comité exécutif de l'École somment les professeurs de se rétracter publiquement dans les 48 heures, « à défaut de quoi nous interverrons les procédures qui s'imposent sans autre avis ni délai ».

Il est également précisé que la mise en demeure ne saurait remplacer d'éventuelles sanctions disciplinaires que l'École supérieure de danse du Québec se réserve le droit de décréter contre ses professeurs. Hier soir, aucune mesure de ce genre n'avait été annoncée. Les professeurs de l'École ne sont pas syndiqués.

Le conflit qui sévit s'est développé avec l'hospitalisation de la directrice et fondatrice de l'École, Mme Ludmilla Chiriac, une première fois il y a deux ans, puis sporadiquement depuis. Faisant fi du choix de Mme Chiriac, qui avait désigné Mme Christine Clair pour lui succéder, le directeur général a choisi plutôt Mme

Thérèse Cadrin-Petit, choix que les professeurs ont vivement dénoncé en conférence de presse.

Les professeurs de l'École, qui accueillent quelque 300 élèves, ne voient rien de bon dans les changements que la direction envisage. À leur avis, la vocation de danse classique que Mme Chiriac a donnée à l'école est menacée. Ils n'aiment guère davantage que la directrice artistique soit sous l'autorité du directeur général.

Plus tôt cette semaine, Mme Chiriac rencontrait la presse dans sa chambre d'hôpital, pour appuyer les professeurs.

Pour sa part, la direction de l'École reprend, dans la mise en de-

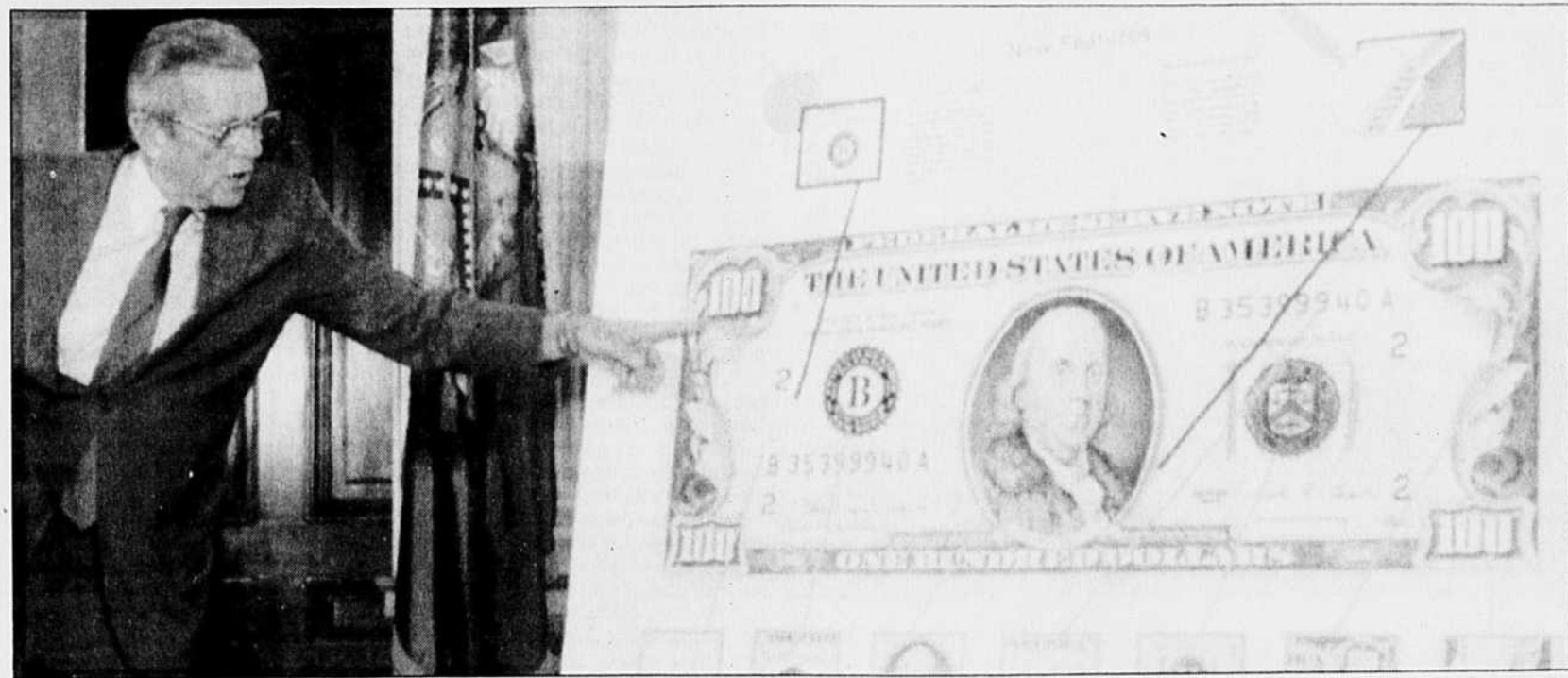
meure, les propos tenus le 17 juillet par les professeurs pour conclure que « cette conférence de presse a porté une attaque directe à l'égard de la réputation de professionnelle, à la dignité et à l'honneur » de Mme Cadrin-Petit et de M. Fortin.

« Non seulement vous portez atteinte à l'intégrité professionnelle de M. Fortin mais vous mettez en doute son honnêteté et ses compétences professionnelles de façon malicieuse et intentionnelle », y lit-on.

Trois de la dizaine des professeurs présents à la conférence de presse ont reçu une mise en demeure, Mme Christine Clair, M. Daniel Seillier et M. Vincent Warren, soit les trois qui ont pris la parole le 17 juillet dernier.

Les professeurs n'ont, semble-t-il, aucune intention de se rétracter. De son côté, le comité exécutif de l'École réitérait publiquement, hier, sa confiance en Mme Cadrin-Petit. Dans un communiqué, le président du conseil d'administration de l'École, M. Paul Phaneuf, fait valoir que « Mme Chiriac a fondé l'école sous le signe de sa grande expertise artistique. Aujourd'hui, le défi est de prendre un nouveau départ ».

M. Phaneuf annonce également la mise sur pied d'une commission artistique au sein de laquelle les professeurs pourront faire valoir leurs suggestions à Mme Cadrin-Petit. Cela, précise-t-il, pour accroître la participation du corps professoral.



Nicholas Brady, le Secrétaire américain au Trésor, explique les ajouts au dollar US.

L'argent américain sera plus difficile à imiter

Les Canadiens ordinaires continueront à se faire prendre, commente la GRC

Marie Tison

de la Presse Canadienne

WASHINGTON — En dépit des mesures annoncées par le gouvernement des États-Unis pour rendre sa monnaie plus difficile à reproduire, les Canadiens ordinaires continueront à se faire prendre avec de faux billets américains.

« Les gens ne sont pas assez méfiants », a déclaré hier un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada, le caporal André Guertin.

« En outre, les Canadiens sont moins familiers avec la monnaie américaine, et sont moins à même de détecter les faux billets », a-t-il indiqué.

« Les nouvelles mesures américaines vont quand même aider », a-t-il ajouté.

Le secrétaire au Trésor américain

Nicholas Brady a annoncé hier l'adoption de deux nouveaux motifs aux billets de 100\$US pour les rendre plus difficiles à reproduire, surtout à l'aide de photocopieuses perfectionnées.

Il s'agit d'abord d'une bande en filigrane ajoutée à la gauche du billet, indiquant sa valeur, qui ne peut être vue que par transparence.

Les mots « United States of America » seront également disposés tout autour du portrait qui orne le billet, mais ils seront imprimés en si petits caractères qu'ils ne pourront être lus à l'œil nu. Une loupe sera nécessaire.

La technologie existante ne peut reproduire ces motifs, a affirmé M. Brady.

L'administration américaine ajoutera ces motifs aux billets de 50\$US d'ici la fin de l'année. Au printemps prochain, ce sera au tour des billets

de 20\$US, puis de ceux de 5\$US.

« Les billets de un dollar ne seront pas touchés parce qu'ils ne posent pas de réel problème de contrefaçon », a-t-il déclaré.

« Les nouvelles mesures sont subtiles », a-t-il indiqué.

Peut-être un peu trop subtiles.

M. Hollis McLaughlin, secrétaire adjoint au Trésor, a reconnu que ces mesures visaient surtout les fausmonnayeurs sophistiqués. Elles auront plus ou moins d'effet sur ce qu'il a qualifié d'« opérations de garage », ces faussaires qui installent une presse à imprimer dans leur garage, qui impriment des billets de 20 \$ de piètre qualité et qui les passent en douce à Monsieur-et-Madame-tout-le-monde.

« Nous aurons toujours des fausmonnayeurs de garage », a-t-il déclaré.

Il a toutefois soutenu que les nouvelles mesures aideront les consommateurs à repérer plus facilement les faux billets.

Au Canada, la contrefaçon de billets américains constitue un problème. En 1990, 6340 faux billets canadiens ont été saisis, pour une valeur nominale de 554 000 \$. La même année, 25 251 billets américains ont été saisis au Canada, pour une valeur nominale de plus de 1,3 million\$US.

La semaine dernière, la GRC a saisi 35 millions \$ US en faux billets américains de 20 \$ dans la région montréalaise. Les policiers ont saisi six millions\$ à Montréal, et le reste à Saint-Luc, dans un duplex et un garage loués. Ils ont également saisi une presse à imprimer.

Les faussaires préfèrent les billets américains parce qu'ils sont plus faciles à reproduire, a déclaré le caporal Guertin. Les billets américains sont imprimés en vert, alors que les billets canadiens font appel à plusieurs couleurs.

« De plus, les Canadiens connaissent moins les billets américains », a déclaré le porte-parole de la GRC.

Il a indiqué que les faussaires affectionnaient plus particulièrement les billets de 20 \$ et de 50 \$. Tout en étant relativement communs, ils représentent quand même un montant substantiel, a-t-il expliqué.

Les pêcheurs à Terre-Neuve seraient dans une situation catastrophique

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Au lendemain des incidents où des pêcheurs en colère ont brûlé le drapeau canadien et bousculé des fonctionnaires fédéraux, le président du Syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, M. Richard Cashin, a demandé au gouvernement provincial, hier, de déclarer que la pénurie de poissons cette année constitue une catastrophe, afin d'obliger Ottawa à accorder aux pêcheurs la même aide d'urgence dont bénéficient les cultivateurs de l'Ouest au cours des saisons de sécheresse.

« Nous allons probablement prendre moins de poissons au large de Terre-Neuve qu'en 1974, qui a été, et de beaucoup, la pire année pour les pêches de notre histoire », a signalé M. Cashin.

Le problème provient, a-t-il expliqué, de la présence tardive de glaces aux endroits où il est permis de pê-

cher, ce qui refroidit l'eau d'une façon anormale et chasse la morue.

Les pêcheurs ont demandé au ministre des Pêches John Crosbie de leur permettre de pêcher dans une zone restreinte, située plus au sud, mais il a refusé, sous prétexte qu'il fallait préserver les réserves de poisson.

Cette zone se trouve tout près de la limite de 200 milles et elle est réservée aux navires hauturiers de plusieurs pays. Les quotas de pêche ne sont pas fixés par le Canada mais par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, qui comprend divers pays.

Selon M. Cashin, les pêcheurs ont pris seulement 10 000 tonnes de morue jusqu'à maintenant, comparé à 50 000 tonnes au cours de la même période l'an dernier.

Plusieurs pêcheurs n'ont absolument rien pris et ils ne travailleront

probablement pas suffisamment de semaines pour être admissibles à l'assurance-chômage. Et ce qui n'améliore pas les choses, des navires étrangers dépassent fréquemment les quotas qui leur ont été alloués.

Pour M. Cashin, la solution à long terme est que le Canada devrait prendre le contrôle de tous les quotas sur les bancs de Terre-Neuve. « Si nous ne faisons pas cela, a-t-il dit, c'est une admission de l'échec de la confédération pour cette province. »

En attendant, « nous nous dirigeons vers le plus grand échec des pêches de notre histoire » et « les Terre-Neuviens vont avoir faim comme ils n'ont jamais eu depuis les années 30 ».

M. Cashin a lancé cet avertissement : « Lorsque les gens sont désespérés, ils peuvent faire des choses désespérées ».

Les étudiants militants de l'UQAM cherchent un second souffle

Borislav Nicolov

À L'AUTOMNE, les 13 000 étudiants en arts et sciences politiques à l'UQAM seront invités par leur association à se prononcer sur la souveraineté du Québec dans le cadre d'un « mini-référendum ».

Pourquoi reprendre cette question, sur laquelle l'Association générale étudiante des secteurs sciences humaines et lettres (AGEUQAM) avait pris position en janvier dernier dans son mémoire devant la Commission Bélanger-Campeau ? Pour tenter de mobiliser les étudiants, dit la direction de l'association.

Le document présenté à la Commission Bélanger-Campeau n'était l'œuvre que de la direction de l'association, explique Frédéric Kantorowsky, coordonnateur de l'AGEUQAM depuis mars dernier.

« En fait, il n'y a pas eu de débats et d'échanges d'idées entre les étudiants, rien ne rappelle que les 13 000 membres de l'association étaient considérés, il n'y a pas longtemps, les plus actifs du mouvement étudiant », explique-t-il. Après la grande bataille perdue sur le dégel des frais de scolarité, l'apathie se fait sentir dans l'association.

« Nous avons de la misère à attirer du monde à nos réunions, et tout

y assistent seuls les membres de l'exécutif et les quelques militants acharnés » affirme-t-il.

La direction exécutive de l'AGEUQAM ne se porte pas garante que la question constitutionnelle sortira les étudiants de leur léthargie. Les causes de sa recrudescence sont multiples et profondes. Selon André Gagnon, responsable des finances de l'association et ancienne figure de proue de la lutte contre la hausse des frais de scolarité, il faut aller les chercher dans le changement même du militantisme étudiant.

« Le modèle de militantisme dont s'inspiraient les étudiants de l'UQAM, genre contestation sociale teintée de rouge, est révolu. Et il y a d'autre part un certain rythme cyclique auquel il obéit, si bien que maintenant nous sommes au creux de la vague », croit-il.

En soi, l'affaiblissement du militantisme n'est qu'épiphénomène, considère pour sa part le coordonnateur de l'AGEUQAM. « Le véritable problème est l'absence de modèle social. Celui de l'État-providence, qui a longtemps été véhiculé, n'a plus aucune crédibilité », pense Frédéric Kantorowsky. Selon lui, les étudiants de l'UQAM se désintéressent massivement des mouvements organisés.

Et pour cause, ceux-là sont loin de

leurs préoccupations quotidiennes. Contraint par un fardeau financier considérablement alourdi, l'étudiant est obligé de composer avec les études à temps plein, le travail à temps partiel, et les responsabilités familiales. « Voyez-vous de la place pour du militantisme actif? », interroge André Gagnon.

Toutefois les responsables de l'AGEUQAM envisagent de refaire peau neuve à l'automne. D'abord, offrir des services aux membres de l'AGEUQAM, pense Frédéric Kantorowsky. Les logements pour étudiants et les coopératives de travail sont des possibilités inexplorées, dont l'importance pour chaque étudiant est pourtant grande. « Toute réduction des charges financières serait bien venue, étant donné que de plus en plus d'étudiants payent leurs frais avec du retard, et finissent ensuite par abandonner » affirme André Gagnon.

Un autre élément important de cette stratégie devra être, poursuit-il, la reconnaissance comme fait accompli du dégel des frais de scolarité. Il y a une question de crédibilité face aux médias, dit-il ajoutant que cela permettra aussi de passer à d'autre chose.

À ce discours réaliste viennent s'ajouter des considérations d'ordre organisationnel. Selon les deux responsables de l'AGEUQAM, celle-ci de-

vrait modifier ses rapports avec l'ANEEQ, sinon la quitter. Se concentrer plus sur ses propres affaires serait pour l'AGEUQAM une priorité, afin qu'elle rétablisse sa crédibilité auprès des étudiants.

De ce point de vue le désir de plus d'autonomie semble légitime. « Un succès de nos initiatives serait l'indice de la reprise possible du mouvement », croit Frédéric Kantorowsky.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél.: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

HONDA DE SIGI
 ÉDITIONS
CIVIC — ACCORD — PRELUDE
 1991
4 JOURS SEULEMENT!

CIVIC HB-i à compter de \$ 7999*	CIVIC CX-i à compter de \$ 8938*
CIVIC DX-i à compter de \$ 9404*	
	HONDA Familial ACCORD à compter de \$ 19400*
HONDA PRELUDE "S" à compter de \$ 15862*	

✓ GRANDE SÉLECTION
 ✓ MEILLEURS PRIX EN VILLE
 ✓ AUCUNE ATTRAPE

Robic
 55 St Jacques
 Montréal, Québec
 Canada, H2Y 3X2
 Tél.: 05 268656
 Fax: (514) 845-7874
 Tél.: (514) 987-6242

#1 SIGI
 1110 Bleury, Montréal,
 879-1550
 * Transport et préparation en sus, demandez-nous plus de détails.

KUNO WITTMER 5 fois champion de rallye du Québec: «Un prix imbattable pour une voiture imbattable.»

LE DEVOIR

Des milliers de pèlerins affluent à la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

Les jeunes et l'argent

Dans le quartier Rosemont, le réalisateur Jean Beaudry (*Jacques et Novembre, Les matins infidèles*), tourne depuis quelques jours *Tirelire, combines et cie*, le 14e long métrage de la série « Contes pour tous », du producteur Roch Demers. Paule des Rivières a rencontré le réalisateur, le producteur et assisté au tournage.

Mozart selon Dutoit

Mardi prochain, les Montréalais pourront assister à un « marathon Mozart », qui débutera dès 10 h à l'église Notre-Dame, pour se terminer en fin de soirée. Charles Dutoit confie à Marie Laurier ses sentiments à l'endroit du célèbre compositeur autrichien.

SAINT-ANNE-DE-BEAUPRÉ — Des milliers de pèlerins s'assembleront aujourd'hui à la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré pour implorer les faveurs de sainte Anne, la grand-mère du Christ, dont la fête est célébrée avec pompe le 26 juillet.

Parmi eux, quelque 500 handicapés, beaucoup en fauteuil roulant. Ils recevront l'onction des malades après la grand-messe solennelle célébrée par l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Couture.

Des milliers d'autres pèlerins, originaires de tous les coins d'Amérique du Nord, viennent puiser dans ce lieu sacré la paix et la quiétude intérieure.

Parmi eux, Sirack Teketel, un Québécois d'origine éthiopienne, qui effectue depuis 12 ans son pèlerinage annuel au célèbre sanctuaire.

« Ma vie a été transformée lorsque je suis venu ici pour la première fois il y a 12 ans », raconte cet universitaire de 40 ans qui travaille en réadaptation sociale auprès des sans-abri et des défavorisés dans un centre de dépannage de Montréal.

Après des études en France, Teketel est revenu en 1970 dans son pays natal pour y travailler.

Mais la situation politique tendue en Éthiopie et un coup d'État qui a coûté la vie à des membres de sa famille l'ont incité à s'établir peu après au Québec où il s'inscrit à l'UQAM en sciences politiques.

« Un jour, j'étais à l'église du Gesù à Montréal lorsque j'ai ramassé un dépliant sur Sainte-Anne-de-Beaupré. J'y suis venu et cela m'a bouleversé », explique-t-il.

« Cela a été comme un coup de foudre. Cela m'a transformé complètement, m'a bouleversé à une époque de ma vie où je connaissais des problèmes personnels reliés à l'alcool ou à la drogue », a-t-il dit.

Depuis cette époque, il tient son engagement de venir chaque été à Sainte-Anne pour la durée de la neuvaine préparatoire à la fête du 26 juillet.

M. Teketel s'est joint à un groupe de bénévoles appelé « Les Aides de Sainte-Anne », qui s'occupent d'assister les nombreux malades et handicapés en fauteuil roulant qui visitent les lieux.

« J'ai comme l'impression que sainte Anne me nourrit spirituellement. Elle me donne l'énergie spirituelle, la sérénité et la paix intérieure nécessaire pour le reste de l'année, poursuit-il. Elle m'a nettoyé de toute mon angoisse. »

C'est une véritable marée humaine qui envahit les lieux dédiés à la célèbre thaumaturge tout au long de la neuvaine, du 17 au 26 juillet.

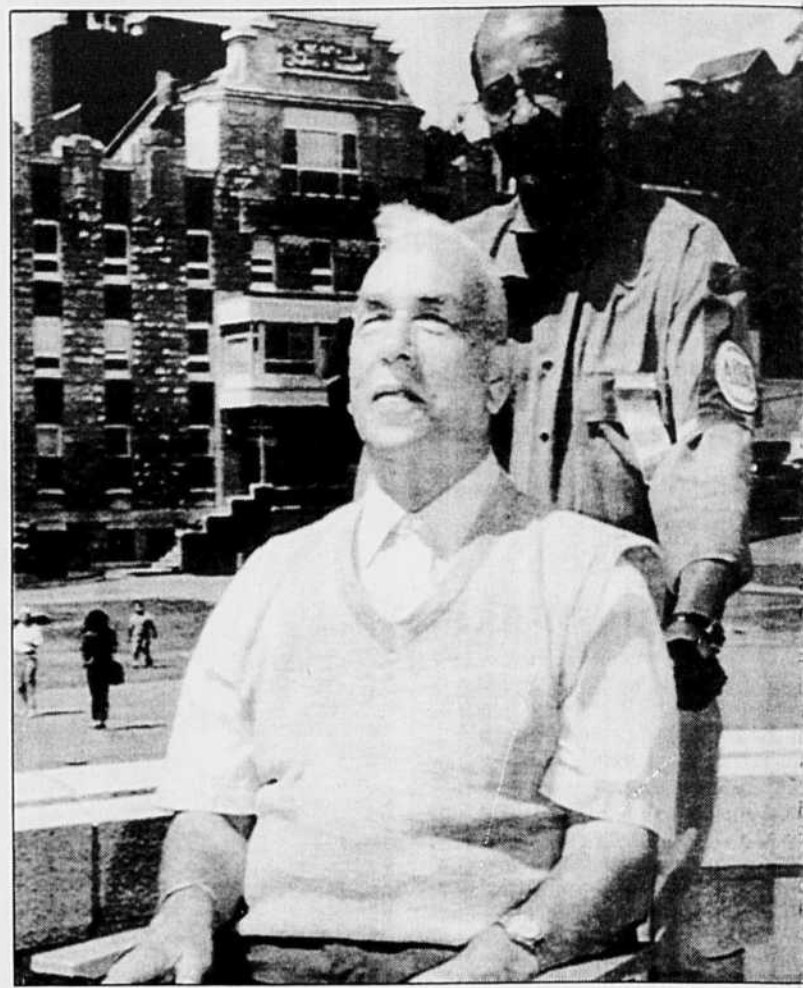
Les pèlerins proviennent non seulement du Québec, mais de partout au Canada et même des États américains les plus éloignés, comme en font foi les plaques minéralogiques des véhicules stationnés sur les terrains jouxtant le sanctuaire.

On évalue que 1,2 million de pèlerins fréquentent annuellement ces lieux. « La nuit précédant la Fête, les portes de la basilique demeurent ouvertes tout le temps pour permettre à ceux qui voudraient s'abriter ou se recueillir de le faire », explique un responsable de l'accueil, le Père Victor Simard, rédemptoriste.

Plusieurs pèlerins viennent en groupe. C'est le cas des Montagnais. Une messe est même célébrée aujourd'hui à 13h en cette langue afin de satisfaire les centaines d'Amérindiens de cette communauté.

Il y a aussi le pèlerinage Ahearn, qui regroupe 200 handicapés de Nouvelle-Angleterre. Ce pèlerinage résulte d'une promesse faite en 1923 par Andrew Ahearn, un Américain de Springfield (Mass.), qui s'est engagé à amener annuellement à Sainte-Anne-de-Beaupré un groupe de pèlerins malades en signe de reconnaissance à la suite de sa guérison médicalement inexplicable. M. Ahearn est mort en 1966 mais d'autres ont pris la relève pour organiser le pèlerinage.

Aujourd'hui, jour de la fête, outre la messe solennelle présidée par Mgr Couture à 10h30, il y a la messe en montagnais à 13h, l'onction des malades à 15h et la procession aux flam-



Sirack Teketel, un Québécois d'origine éthiopienne, effectue depuis 12 ans son pèlerinage annuel au célèbre sanctuaire. Il pousse le fauteuil roulant d'un aveugle en pèlerinage.

beaux dans la colline à 20h30.

La tradition des pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré date de la Nouvelle-France. Dès 1658, une première chapelle était construite sur un terrain donné par un colon, Étienne Lessard, à proximité du lieu où est construite la basilique actuelle.

La plupart des colons établis en Nouvelle-France provenaient de Normandie et de Perche, où le culte

à sainte-Anne était solidement implanté.

Le site de Sainte-Anne-de-Beaupré a vu son importance croître avec les années, surtout depuis la construction en 1923 de la basilique actuelle. « Le sanctuaire apparaît comme une des manifestations les plus éclatantes de foi. Il est étroitement lié à l'histoire religieuse du Québec », estime le Père Simard.

La vodka magnétisée efficace contre le cancer ?

MOSCOU (AFP) — Une vodka soumise à des « rayonnements magnétiques » au cours d'une expérience s'est révélée efficace contre des cellules cancéreuses, ont affirmé hier des spécialistes soviétiques qui ont procédé à l'expérience.

Baptisée « la brise de Sochi », la vodka « magnétisée (...) possède de telles capacités guérisseuses qu'elle détruit les cellules cancéreuses », a déclaré au quotidien Komsomolskaia Pravda Iouri Tkatchenko, responsable du centre international « Kavkaz » qui distribue la vodka-médicament pour l'institut médical de Vitebsk en Biélorussie.

« À vue de nez, la boisson ne diffère en rien de la vodka habituelle », écrit le journal dans sa rubrique sur

les « nouvelles alcooliques ». Il suffit de boire de « petites doses » de cette vodka pour que le traitement soit efficace, selon les spécialistes de Vitebsk.

Bien que le centre d'études sur la toxicomanie du ministère soviétique de la Santé ait catégoriquement démenti les pouvoirs curateurs de cette vodka miraculeuse, « Kavkaz » entend poursuivre sa production, précise le quotidien.

Boisson nationale, la vodka jouit d'une réputation mythique en Union soviétique. Dans les régions de Biélorussie et d'Ukraine contaminées par la catastrophe de Tchernobyl, les populations lui prêtent des pouvoirs contre les effets des radiations nucléaires.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Socodéc-Lavalin

de faire tout paiement relativement à l'entretien et à l'opération de la toiture, jusqu'à ce que cette dernière soit entièrement réparée et fonctionnelle.

Réuni en séance spéciale hier après-midi, le conseil d'administration de la Régie a affirmé accepter la proposition de Socodéc-Lavalin, « puisque cette dernière satisfait les conditions posées par la RIO ».

« Un protocole d'entente devra être signé entre les deux parties avant le début des travaux, a précisé la RIO, par voie de communiqué. Ces derniers seront entrepris le 6 octobre, tel que convenu, pour se terminer le 15 novembre prochain. »

Pour sa part, selon les termes de son contrat avec Socodéc-Lavalin, la RIO doit faire des paiements annuels de 600 000 \$, notamment pour assurer l'entretien et l'opération de la toile, et ce sur une période de dix ans. Ces paiements seront interrompus au cours des travaux.

« Nous estimons qu'il n'est pas normal qu'une toile comme celle du stade ne puisse résister aux intempéries. Nous avons déjà allégué qu'il pouvait y avoir des défauts de conception lors de la session d'arbitrage qui a précédé cette mise en demeure », de préciser Mme Brigitte Tremblay, porte-parole de la RIO.

Le conseil d'administration de la Régie travaille présentement à la mise sur pied d'un comité d'experts internationaux qui analyserait cette possibilité, et qui tenterait de trouver une solution permanente au problème de toiture du stade.

« Certains pays d'Europe, tels l'Italie, la France et l'Allemagne, possèdent une expertise beaucoup plus poussée que la nôtre dans ce secteur de l'ingénierie, de poursuivre Mme Tremblay. Si aucune solution n'apparaît quant à la solidité de la toile telle qu'elle existe actuellement,

nous pourrions envisager la pose d'une toiture inamovible sur le Stade. »

◆ Coroner

Enfin, il lui semble prioritaire de faire d'abord la lumière sur l'affaire Marcelus François, et il estime que le recours à la Loi sur la recherche des causes et circonstances des décès permettrait amplement d'y arriver.

Hormis ces considérations et précisions, Claude Ryan y est allé de sévères mises en garde à l'endroit du service policier de la CUM et des porte-parole de la communauté noire. Ainsi, il invite les policiers à faire montre de la plus grande retenue dans l'usage des armes, leur rappelant que les directives sont faites pour être suivies. Et il les enjoint de « traiter toutes les personnes sur un pied d'égalité dans le respect de leurs droits fondamentaux, et se garder de toute forme de discrimination raciale ou autre, individuelle ou collective dans leurs rapports avec la population ».

Quant aux leaders de la communauté noire, le ministre de la Sécurité publique les trouve un peu trop portés à la dramatisation. Dans un premier temps, il leur rappelle que les policiers se doivent d'intervenir contre le crime partout où il se manifeste. Et il leur conseille « d'éviter de crier au racisme » chaque fois que survient un incident impliquant la police et un membre de leur communauté.

En présence de nombreux leaders et journalistes de la communauté noire, la conférence de presse du ministre a eu ses moments d'émotions et d'intensité. Il a dû répliquer, avec virtuosité d'ailleurs, à plusieurs insinuations sur les deux poids deux mesures de la justice québécoise. « Quand c'est un Noir qui est impliqué, c'est toujours un accident », a-t-on entendu.

Ce qui a inspiré à M. Ryan une abrasive mise au point : « Ce n'est pas la police qui fait circuler la drogue à Montréal. Ce n'est pas la police qui répand l'usage des armes parmi la population civile comme actuellement. » Et il ajoutait plus loin : « Ne me demandez pas d'inviter la police

à agir comme s'il n'y avait pas de manifestations nouvelles extrêmement graves, extrêmement dangereuses de la criminalité. »

Piqué au vif, un leader noir a accusé M. Ryan de se laisser aller à des généralisations. Et un peu plus tard un autre lui reprochait de fausser le débat en associant ainsi la drogue au racisme dans ce contentieux des rapports entre la police et les Noirs.

Mais en annonçant une enquête publique du coroner, le ministre de la Sécurité publique a quand même réussi à calmer les angoisses et l'agressivité de certains leaders noirs. Président du Conseil de la communauté noire du Québec, Leith Hamilton y voit un geste significatif, la démonstration que le gouvernement a l'intention d'étudier sérieusement l'ensemble du problème de la discrimination qu'il reconnaît volontiers. Pour sa part, un homme d'affaires influent de la communauté, Harold Johnson, considère qu'il s'agit là d'un « pas dans la bonne direction ».

Par contre, le directeur de la Ligue des noirs du Québec, Dan Philip, n'y voit qu'un écran de fumée : « C'est totalement inacceptable. Une enquête du coroner ça ne veut rien dire, il n'a pas de pouvoirs. La responsabilité du policier est de défendre les droits de tous les citoyens de toutes couleurs. Je suis déçu et la majorité de la communauté noire partage mon opinion ». M. Philipps a fait savoir qu'il n'a pas l'intention de participer à un nouvel entretien avec le premier ministre Bourassa.

Il entend par ailleurs être présent à la manifestation organisée par un groupe d'étudiants et qui doit avoir lieu cet après-midi devant l'Université McGill. D'autre part, le directeur du bureau de la communauté chrétienne haïtienne, Jean-Claude Icart, un leader modéré, est attendu aujourd'hui dans la métropole et sera mobilisé pour calmer les tensions.

◆ Dernier Recours

ceux versés dans la fonction publique, c'est la mort de Dernier Recours. Le risque est considérable. »

Mais l'arbitre pourrait très bien décider d'utiliser, en guise de référence, les autres maisons d'hébergement pour itinérants. Et dans ce cas, Dernier Recours en sortirait gagnant. Les salaires versés à la Maison du Père, par exemple, sont inférieurs à ceux accordés à Dernier Recours.

Chose certaine, s'il y a un arbitrage, et le syndicat prie le ciel pour que cela arrive, M. Gilles Mathieu fera la démonstration que Dernier Recours est un organisme para-municipal, et qu'en conséquence les salaires des employés doivent être comparés à ceux de la fonction publique.

« Dernier Recours est subventionné par la Ville de Montréal, dirigé par deux fonctionnaires de la municipalité et obligé de rendre des comptes à Jean Doré sur tout ce qui se passe. Ça me semble suffisant pour prouver qu'il s'agit bien d'un organisme para-municipal. »

De son côté, M. Alain Bond plaidera exactement le contraire. En indiquant que Dernier Recours est un organisme complètement indépendant et que le seul lien existant entre Montréal et le centre est une subvention de 450 000 \$ et la fourniture d'un local.

« La Ville de Montréal est représentée à notre conseil d'administration, mais ne possède pas la majorité des sièges, précise-t-il. Les deux fonctionnaires dont parle le syndicat sont là pour exécuter les décisions du

conseil, non pour lui dicter une ligne de conduite. Quant au prétendu droit de regard de la Ville sur l'administration et les finances de Dernier Recours, c'est complètement faux. »

Que Dernier Recours soit un organisme indépendant ou une ramification de la Ville de Montréal pourrait toutefois n'avoir aucune valeur aux yeux de l'arbitre, s'il en vient à la conclusion que seuls les emplois doivent être comparés. Autrement dit, que le cadre juridique dans lequel s'effectue le travail des employés n'a aucune importance, que seule la nature du travail importe et doit être comparée.

L'arbitrage pourrait également avoir un autre effet. Celui d'amener les employés de la soixantaine d'autres organismes venant en aide aux itinérants dans la région de Montréal à demander des salaires identiques à ceux que pourraient obtenir les syndiqués de Dernier Recours, advenant une victoire en arbitrage.

Présentement, la vaste majorité de ces employés ne sont pas syndiqués et gagnent moins que leurs confrères de Dernier Recours. Dans l'hypothèse où un arbitre accorderait à ces derniers des salaires équivalents à ceux versés dans la fonction publique, bien grande serait alors la tentation pour les employés de la Maison du Père ou de la mission Old Brewery d'essayer à leur tour de passer à la caisse.

Pour l'instant, le ministre du Travail se garde bien de se prononcer sur la possibilité de nommer un arbitre dans ce conflit, les journalistes ayant droit à la même réponse depuis le début de la semaine : « On attend le rapport du conciliateur. »

Ce dernier rencontre M. Alain Bond ce matin.

◆ Gorbatchev

sur une contre-offensive du parti en Russie n'a filtré. Les travaux du plénum sont interdits aux correspondants de presse occidentaux et à la plupart des journalistes soviétiques.

L'agence Tass rapporte cependant que de nombreux délégués se sont émus de la décision prise par M. Eltsine.

Bon nombre des 412 membres du Comité central sont arrivés au Kremlin sans illusion sur l'ambiance des débats.

« Aujourd'hui ou demain, la coexistence sous le même toit de gens aux approches théoriques et idéologiques contraires deviendra forcément impossible », a prédit l'économiste libéral Léonid Albkine, avant la réunion.

« Vous pouvez l'appeler comme vous voulez, une scission, une séparation, une division. Mais ça arrivera, tôt ou tard », a-t-il ajouté.

Gorbatchev a dit très clairement que nous nous allons vers la social-démocratie, et l'assistance a avalé ça. L'impression émerge que Gorbatchev a pris le plénum en main et cela me fait plaisir », a dit à l'agence Tass un réformiste radical, Pavel Bunch.

Mais un membre du Comité central du parti, Nikolai Stoliarov, a dit à l'agence Tass avoir senti que la majorité des délégués étaient hostiles au projet de programme de M. Gorbatchev.

« Si le projet n'est pas approuvé, le parti n'a pas d'avenir », a-t-il dit.

Dans son discours d'ouverture, M. Gorbatchev a plaidé pour la tenue d'un congrès du parti en octobre ou novembre, afin d'adopter un nouveau programme.

Le miracle du Désert

ÉCOUTEZ
ciel 98.5

ET PARCOUREZ LE MONDE

ENTRÉE LIBRE

L'ARABIE SAUDITE
D'HIER À AUJOURD'HUI

Une visite à cette exposition au Palais des congrès du 12 au 28 juillet pourrait vous amener à **Séville** en 1992!

Tirage de plusieurs prix les 17, 22 et 25 juillet et du grand prix le 28 juillet à 16h00 au palais.

Remplir ce coupon, faire estampiller à la table Ciel-Le Devoir et le déposer dans la boîte prévue à cette fin sur les lieux de l'exposition.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____

Coupon original seulement. Photocopie refusée.

LE DEVOIR

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Les Bourses canadiennes poursuivent une filiale de la Citibank pour 76 millions

Robert Dutrisac

LES BOURSES de Montréal, de Toronto et de Vancouver ont intenté, hier, une poursuite de 76 millions \$ US en cour fédérale de New York contre Quotron Systems, une filiale de la Citibank. Dans leur poursuite, les trois Bourses allèguent que Quotron, un revendeur d'informations financières via l'informatique, a distribué gratuitement à ces clients des données émanant de ces Bourses, contrevenant à une entente signée en 1985. Quotron aurait ainsi privé les Bourses canadiennes de redevances liées à ces informations diffusées en « temps réel », c'est-à-dire instantanément, à des courtiers et investisseurs institutionnels américains. Selon le porte-parole de la Bourse de Montréal Bernard Motulsky, la Bourse de Toronto, qui agit aussi comme mandataire des deux autres parquets, aurait tenté de s'entendre à l'amiable avec Quotron, sans résultats. Cette filiale de la Citibank est un des quelque vingt revendeurs avec lesquels fait affaire la Bourse de Montréal et le seul avec lequel elle a connu ce genre d'ennuis, a souligné M. Motulsky. Moyennant des frais mensuels, les abonnés de ces revendeurs reçoivent via leur ordinateur ou terminal les cours boursiers, les volumes de tran-

sactions ainsi que les prix demandés et offerts provenant des places boursières de leur choix. Comme ces données leur arrivent instantanément, ils peuvent ainsi réagir au marché à distance. Avant janvier 1985, les Bourses canadiennes fournissaient aux différents revendeurs, moyennant une rétribution globale, leurs informations. Mais par la suite, la technologie a permis de facturer directement l'utilisateur. Ces places boursières et Quotron signaient alors une entente stipulant que cette dernière verserait une redevance mensuelle pour chacun des terminaux recevant les données canadiennes. Ses abonnés, qui recevaient déjà le service canadien sans frais, en seraient débranchés à moins d'en faire la demande et d'en payer l'abonnement. Or selon la poursuite, de 1985 à 1989, les 75 000 terminaux des clients de Quotron donnaient toujours accès gratuitement aux informations canadiennes et les trois Bourses n'ont reçu que le paiement afférent à 1300 terminaux. Incidemment, ces Bourses font toujours affaire avec Quotron et la situation a été régularisée depuis. Mais pour la période où Quotron ne leur a pas versé leur juste dû, la Bourse de Montréal réclame 15 millions \$ US, celle de Toronto, 38 millions \$ et celle de Vancouver, 23 millions \$.

GM et Ford dévoilent des pertes dépassant le milliard US lors du deuxième trimestre

Pascal Reynard
de l'agence France-Presse

DETROIT (AFP) — Les deux premiers constructeurs automobiles américains, General Motors et Ford, ont annoncé hier de lourdes pertes pour le deuxième trimestre, montrant ainsi que le retour aux bénéfices dans ce secteur sinistré sera encore long à venir même si le plus dur de la crise est passé, soulignent les analystes. À eux deux, General Motors (GM) et Ford ont accusé une perte nette cumulée de plus de 1,1 milliard \$ — 0,8 milliard pour GM et 0,3 milliard pour le numéro deux américain — d'avril à juin dernier, au lieu d'un bénéfice net total de 1,7 milliard \$ lors de la même période de 1990. Pour l'ensemble du premier semestre, le bilan est encore plus lourd avec une perte totale de 2,4 milliards \$ — 1,2 milliard \$ pour chacun des deux constructeurs — contre un bénéfice de plus de 2,9 milliards \$ au cours des six premiers mois de l'an dernier. La publication, vendredi, des résultats de Chrysler ne devrait pas arranger le panorama puisque le petit dernier des Big Three devrait annoncer, selon les experts, une perte trimestrielle de l'ordre de 300 millions \$. Seul réconfort dans cette avalanche de mauvais chiffres : la perte totale des trois constructeurs américains devrait être, avec 1,4 milliard \$, plus limitée qu'au premier

trimestre (2,3 milliards \$). Derrière cette accumulation de pertes, on retrouve une nouvelle chute des ventes provoquée par la récession, la baisse de confiance des consommateurs et, toujours, la concurrence féroce des constructeurs japonais qui détiennent environ un tiers du marché automobile américain. Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires de Ford a reculé de 11,2 % (à 23,8 milliards \$ contre 26,8 milliards \$ d'avril à juin 1990) alors que la baisse a été de 7,7 % (à 31,3 milliards \$ contre 33,9 milliards \$) pour GM. En nombre de véhicules vendus, le plongeon est encore plus important.

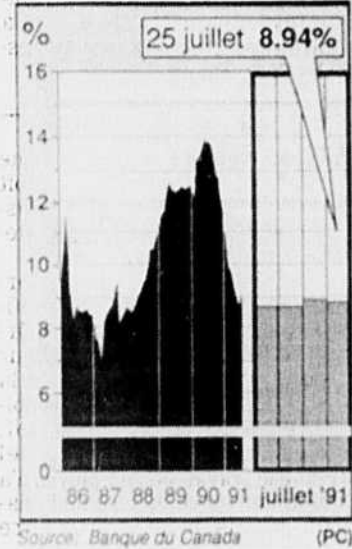
« L'impact de la récession aux États-Unis (...) a été plus sévère et plus prolongé que prévu », a reconnu hier le président de GM, M. Robert Stempel. Le patron du premier constructeur automobile mondial a souligné néanmoins qu'il tablait, avec la fin de la récession, sur « une amélioration graduelle de la demande aux États-Unis au deuxième semestre de 1991 ». En dépit de cette « amélioration graduelle », General Motors, pas plus que Ford ou Chrysler, ne prévoit sortir du rouge avant le quatrième trimestre de cette année. 1991 devrait ainsi se solder par des pertes importantes pour l'ensemble des trois grands constructeurs américains,

phénomène inédit depuis une décennie. Malgré la reprise économique amorcée ces derniers mois, les analystes écartent en effet une relance rapide des ventes automobiles en raison notamment de l'extrême prudence des consommateurs. Les experts soulignent notamment que l'industrie automobile est très souvent la première à sombrer dans la récession et la dernière à en sortir. En attendant, les mauvais résultats des deux premiers constructeurs américains n'ont pas troublé Wall Street car les pertes annoncées correspondent aux prévisions. Hier en fin de matinée, le titre Ford restait inchangé à 33,75 \$ alors que GM gagnait 50 cents à 40,875 \$.



Il faudra encore du temps avant que les chaînes de montage des constructeurs américains d'automobiles tournent à plein.

Le taux d'escompte baisse... Ouf !



OTTAWA (PC) — À l'encontre des prévisions de plusieurs économistes, la Banque du Canada a abaissé son taux d'escompte hier, le ramenant de 8,95 à 8,94 %. Plus tôt cette semaine, des économistes appréhendaient une forte augmentation du taux, alors que la banque centrale consolidait le dollar canadien en perte de vitesse. Mais l'institution a autorisé une baisse des taux d'intérêt à court terme comme la devise canadienne regagnait du terrain. Le dollar a gagné des points par rapport au billet vert américain. Alors qu'il était de 86,72 cents US à la clôture, mercredi, il a grimpé à 86,86 cents US en mi-journée, hier. Et au lieu d'augmenter hier, le taux directeur a finalement fléchi légèrement.

Plusieurs économistes estiment qu'une faible variation du taux ne sera pas suffisante pour entraîner une modification du taux d'intérêt préférentiel des grandes banques. Le taux préférentiel, qui est présentement de 9,75 % dans la plupart des banques, est celui que les banques exigent sur les prêts consentis à leurs meilleurs clients, et il sert d'étalon pour divers taux d'intérêt sur les emprunts et l'épargne. Le dollar a reculé de plus de 0,75 cent US la semaine dernière après l'annonce des accusations criminelles privées de corruption portées contre 11 conservateurs fédéraux, deux dirigeants de la Gendarmerie royale du Canada et un ex-dirigeant de la GRC.

Le profit de la Banque Mondiale progresse malgré l'augmentation des provisions

WASHINGTON (AFP) — La Banque Mondiale a annoncé hier une progression de 15 % de son bénéfice net au cours de son exercice 1991 terminé fin juin, malgré une forte augmentation de ses provisions. Le bénéfice net a atteint 1,2 milliard \$ en 1991 contre 1,05 milliard \$ lors de l'exercice fiscal 1990, a indiqué dans un communiqué la Banque Mondiale en soulignant que 1991 marque la septième année consécutive où le résultat net dépasse 1 milliard \$.

La Banque Mondiale « ne cherche pas à maximiser ses bénéfices » mais son objectif est d'atteindre « un niveau de bénéfice net adéquat pour maintenir une protection prudente contre les risques inhérents à son activité de prêts aux pays en développement, de façon à obtenir des capitaux aux coûts les plus bas possibles » sur les marchés financiers, a expliqué M. Ernest Stern, vice-président chargé des finances à la Banque. La forte augmentation des bénéfices a été réalisée en dépit d'un relèvement important des provisions pour créances douteuses, qui ont totalisé 2 milliards \$ contre 1,25 milliard \$ en 1990, a précisé la Banque. Cette progression des provisions correspond à une modification de la

politique de la Banque Mondiale et non à une hausse des créances douteuses, a expliqué l'organisme d'aide au développement. La proportion de créances douteuses est tombée à 2,8 % de l'encours total des prêts à la fin de l'exercice 1991, contre 3,2 % un an auparavant. L'encours total des prêts de la Banque s'élevait à 90,6 milliards \$ à la fin du mois de juin dernier, au lieu de 89,1 milliards \$ il y a un an. La Banque Mondiale a enfin précisé qu'elle prévoyait emprunter en 1992 entre 10 et 11 milliards \$, soit à peu près le même montant qu'en 1991.

Le Koweït renoue avec l'opulence

Nassir Shirkhani
de l'agence Reuters

KOWEÏT — Un an après l'invasion du Koweït et les pillages par l'armée irakienne, les luxueuses limousines ont refait leur apparition dans les rues de l'émirat qui revient progressivement à son opulence passée. Les infrastructures de base — eau, électricité et téléphone — détruites par les bombardements irakiens et alliés fonctionnent à nouveau et les banques étrangères se pressent pour offrir des prêts destinés à la reconstruction. À l'exception des centaines de puits de pétrole encore en feu, les cicatrices de l'invasion s'effacent peu à peu. Déterminées à restaurer au plus vite la place du Koweït sur le marché pétrolier, les autorités ont annoncé l'exportation d'une première cargaison quelques jours avant l'an-

niversaire de l'invasion, le 2 août. La production pétrolière, épine dorsale de l'économie koweïtienne, reprend peu à peu, au rythme de l'extinction des puits incendiés. Déjà, le Koweït produit 140 000 barils par jour, contre deux millions de bpi avant l'invasion, assez pour couvrir ses besoins intérieurs. À ce jour, plus de 240 puits sur 600 ont été éteints, en grande partie par des entreprises américaines et canadiennes. Les autorités espèrent que, d'ici mars prochain, la plupart des incendies seront maîtrisés et elles se sont lancées à la recherche d'autres « pompiers volants » dans le monde pour accélérer le processus. Privée de pétrodollars, la Banque centrale a limité les retraits pour éviter une fuite des capitaux. Mais, signe d'un regain de confiance, elle a annoncé la levée de ces restrictions pour le 3 août, au lendemain du premier anniversaire de l'invasion.

Selon un diplomate occidental, d'ici la fin de l'année, les exportations de pétrole auront repris au rythme d'au moins 400 000 bpi, ce qui devrait améliorer encore la situation financière de l'émirat. Le gouvernement a besoin de milliards de dollars pour financer la reconstruction et payer les forces coalisées qui ont expulsé les Irakiens. Le ministre des Finances, Nasser al Rodhan, assure que son pays a été inondé d'offres de prêts à des conditions intéressantes. « À mon avis, c'est parce que les institutions financières et les pays sont convaincus que l'économie koweïtienne est saine et qu'elle est capable de retrouver toute sa vigueur en très peu de temps », explique le ministre. Avec seulement 700 000 ressortissants, le Koweït dispose de plus de 90 milliards de barils de réserves de brut. Des avoirs à l'étranger de plus de 100 milliards \$ lui assurent en outre une assise financière presque sans égale. L'émirat aurait pu se servir de ces avoirs pour financer sa reconstruction sans avoir à emprunter. Il a préféré recourir à des emprunts pour éviter de perturber les marchés boursiers. Il juge en outre nécessaire de conserver une réserve de capitaux pour assurer sa sécurité future. Une partie des investissements à l'étranger ont été consacrés au rapatriement de Koweïtiens chassés de leur pays par l'intervention irakienne. Ceux qui ont vécu l'occupation ont de leur côté touché 1600 \$ chacun.

ABB signe au Mexique

(PC) — LA COMPAGNIE ABB Canada a signé hier un contrat de 40 millions \$ avec la société d'énergie fédérale du Mexique, pour la restauration de trois chaudières. Cette entente avec la Commission Federal de Electricidad (CFE) constitue un pas important dans le contexte actuel des discussions sur le libre-échange qui se déroulent en Amérique du Nord », a déclaré Peter Janson, président-directeur général

d'ABB Canada. Les travaux sur les trois chaudières commenceront en août et devraient être terminés vers le milieu de 1993. ABB sera responsable de la gestion du projet de même que de la fabrication des pièces. ABB Canada, dont le siège social est situé à Montréal, emploie quelque 3500 personnes à travers le Canada et réalise des ventes d'annuelles de 1 milliard \$.

Digital supprime 9000 autres emplois

BOSTON (AFP) — Reflet de l'aggravation de la crise frappant l'informatique, Digital Equipment, le numéro deux mondial du secteur, a annoncé hier des mesures de restructuration draconiennes prévoyant près de 9000 suppressions d'emplois et la fermeture de plusieurs usines. Le groupe a également annoncé une perte de 871,3 millions \$ au quatrième trimestre de son exercice 1990-1991 (1er juillet 1990 — 30 juin 1991). Cette perte reflète une provision de 1,1 milliard \$ pour couvrir les coûts de cette importante restructuration, a précisé le groupe. Cette charge, plus importante que celle attendue par les analystes, a fait chuter le bénéfice d'exploitation par action de la société de 62 % pendant le quatrième trimestre de son exercice 1991 arrêté au 29 juin. La perte nette par action s'est chiffrée à 7 \$.

Pour le quatrième trimestre, le chiffre d'affaires de Digital a totalisé 3,9 milliards \$, en hausse par rapport aux 3,3 milliards \$ enregistrés un an auparavant. Cette provision s'est également traduite par une perte nette de 617,4 millions \$ (5,08 \$ par action) pour l'ensemble de son exercice 1991 contre un bénéfice net de 74,3 millions \$ (59 cents par action) en 1990. Il s'agit de la première perte annuelle subie par Digital depuis sa création, 34 ans auparavant. Le chiffre d'affaires annuel a atteint 13,9 milliards \$ comparé à 12,9 milliards \$ un an avant. Digital est le dernier fabricant américain d'ordinateurs à annoncer de mauvais résultats financiers et de nouvelles mesures de réorganisation. Au cours des derniers jours, Compaq Computer Corp., 7e groupe informatique américain, avait annoncé une chute de 81 % de son bénéfice net au deuxième trimestre 1991, et Unisys Corp., au 4e rang, avait dé-

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1871.29 + 5.04
TSE-300	3523.09 + 4.47
Dow Jones	2980.10 + 13.87
Dollar canadien (US Cents)	86.82 + .10
Or (New York-US\$)	364.50 + .10

La présente annonce ne constitue pas une offre visant l'achat d'actions ordinaires de Forresterie Noranda Inc. Le prospectus donne les renseignements détaillés sur les titres offerts.

Placement de droits

foresterie noranda
Foresterie Noranda Inc.

émet aux porteurs de ses actions ordinaires inscrits le 18 juillet 1991 des droits transférables de souscription visant un maximum de

20 800 000 actions ordinaires

à raison d'une action pour chaque tranche de cinq droits déposés ainsi que du prix de souscription au comptant.

Prix de souscription: 8,00\$ l'action

Chaque actionnaire recevra un droit pour chaque action ordinaire détenue le 18 juillet 1991. Les droits expireront à 16h30, heure locale, le 8 août 1991. Il y a lieu de se reporter au prospectus de Forresterie Noranda Inc. qui a été posté aux porteurs de ses actions ordinaires.

Pour de plus amples renseignements relativement au placement, veuillez communiquer avec l'un des soussignés, votre courtier en valeurs ou Compagnie Trust Royal.

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Burns Fry Limitée

Trilon Securities Corporation

Juillet 1991

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Avis de dividende
Actions ordinaires (dividende no 422)

La Banque a déclaré un dividende régulier trimestriel de 17 cents par action sur les actions ordinaires payable le 1^{er} août 1991 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 juillet 1991.

Par ordre du conseil d'administration
Louis Bernard
Secrétaire



Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

Service des contrats
Ministère des Transports
35, rue Port-Royal Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H3L 3T1
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission

Le sous-ministre
Jean-Marc Bard, F.C.A.

- **Contrat no 1207-91-0201** — Reconstruction d'un pont acier-bois sur la route Paradis au dessus de la rivière Matapédia, dans la municipalité d'Amqui, M.R.C. Matapédia, circonscription électorale de Matapédia.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 35 000 \$ ou
— chèque visé: 17 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-0210** — Réfection partielle de trois (3) structures dans les municipalités de St-Tite des Caps et Château Richer, M.R.C. la Côte de Beaupré, circonscription électorale de Charlevoix.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 9 800 \$ ou
— chèque visé: 4 900 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 13 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3213-90-0256** — Renforcement du pont sur la route 283, au-dessus de la décharge du Lac Frontière, dans la municipalité de Lac Frontière s.d., M.R.C. Montmagny, circonscription électorale de Montmagny-L'Islet.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 2 200 \$ ou
— chèque visé: 1 100 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 15 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3215-91-0207** — Réfection majeure du pont métallique en arche de la route 132, au-dessus de la rivière Chaudière, dans la municipalité de la ville de St-Nicolas, M.R.C. Les Chutes-de-la-Chaudière, circonscription électorale de Les Chutes-de-la-Chaudière.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 20 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 30 000 \$ ou
— chèque visé: 15 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 5036-91-0614** — Retraitement en place des chaussées sur la voie sud de l'autoroute 10, dans la municipalité de Saint-Étienne de Bolton, M.R.C. Memphrémagog, circonscription électorale de Brome-Missisquoi. Longueur de 2,88 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 26 000 \$ ou
— chèque visé: 13 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6141-91-0904** — Réaménagement et réfection du carrefour de la route 143 et de l'autoroute 20, dans les municipalités de Grantham, s.d., et Drummondville, ville, M.R.C. de Drummond, circonscription électorale de Drummond. Longueur de 900 mètres.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 80 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 161 000 \$ ou
— chèque visé: 80 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 28 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6558-91-0002** — Remplacement de glissières de sécurité ainsi que divers travaux sur les routes 00131 et 00343, dans les municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Ste-Émile-de-l'Énergie et de St-Ambrose-de-Kildare, dans les M.R.C. de Malamiquette et de Joliette, et dans les circonscriptions électorales de Berthier et Joliette. Longueur de 86,9 mètres.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 8 000 \$ ou
— chèque visé: 4 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 14 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 7075-91-0202** — Réfection d'un joint de dilatation sur l'autoroute 50, dans la municipalité de Masson, M.R.C. Communauté urbaine de l'Outaouais, circonscription électorale de Papineau.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 4 400 \$ ou
— chèque visé: 2 200 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 14 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 7075-91-0606** — Traitement de surface sur le chemin Ripon-Montpellier et la route 315, dans diverses municipalités, M.R.C. Papineau, circonscription électorale de Papineau. Longueur de 23,6 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 22 000 \$ ou
— chèque visé: 11 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le vendredi, 23 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 7075-91-0903** — Construction complète d'un tronçon du chemin de la pointe du Lac Barrière, dans la municipalité du Lac Simon, M.R.C. Papineau, circonscription électorale de Papineau. Longueur de 0,50 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 21 000 \$ ou
— chèque visé: 10 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 21 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 7077-91-0209** — Réfection partielle d'un pont de béton sur le chemin de Bûche Saï, dans la municipalité de Wright, M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, circonscription électorale de Gatineau.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 6 200 \$ ou
— chèque visé: 3 100 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 14 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 7078-91-0917** — Terrassement, structure de chaussée et signalisation sur une partie du chemin de Front (Sikorski), dans la municipalité de L'Île-aux-Allumettes, M.R.C. Pontiac, circonscription électorale de Pontiac. Longueur de 1 425 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 20 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 28 000 \$ ou
— chèque visé: 14 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le vendredi, 16 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 8085-91-4001** — Tarnissage d'abrasifs dans les municipalités de Rouyn-Noranda Ville, et Cadillac Ville, M.R.C. Rouyn-Noranda, circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 8 600 \$ ou
— chèque visé: 4 300 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 9097-91-0021** — Pose de glissières de sécurité sur la route 138 dans les municipalités de Franquelin s.d. et Godbout s.d., M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale de Saguenay.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 40 000 \$ ou
— chèque visé: 20 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 9097-91-3202** — Réparation du béton et des défenses d'acier du quai du traversier dans la municipalité de Godbout, vi, M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale de Saguenay.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 12 000 \$ ou
— chèque visé: 6 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 9097-91-0901** — Terrassement, drainage, structure de la chaussée d'un pont au-dessus de la rivière des Petits Escoumins et aménagements paysagers, sur la route 138, dans les municipalités de Les Escoumins s.d. et Saint-Paul-du-Nord s.d., M.R.C. Haute-Côte-Nord, circonscription électorale du Saguenay.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 80 \$, toutes taxes incluses, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 400 000 \$ ou
— chèque visé: 200 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 27 août 1991 à 15h.**

DÉNEIGEMENT DES ROUTES

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir sans frais le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

Service des contrats
Ministère des Transports
35, rue Port-Royal Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H3L 3T1
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre
Jean-Marc Bard, F.C.A.

- **Contrat no 1207-91-4243** — Déneigement et déglacage de la route 132, dans les municipalités de Saint-Fabien et Bic, M.R.C. Rimouski-Neigette, circonscription électorale de Rimouski. Longueur de 28,78 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 07 (Mont-Joli), 04 (New-Carlisle), 06 (Sainte-Anne-des-Monts Ouest), 08 (Rivière-du-Loup).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 9 800 \$ ou
— chèque visé: 4 900 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 13 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-4205** — Déneigement et déglacage de l'autoroute Laurentienne (873 et 79), d'une partie de la route 175, du boul. du Lac, du chemin du Tour du Lac Nord et de la traverse de Laval, dans diverses municipalités, M.R.C. Communauté urbaine de Québec et La Jacques-Cartier, circonscriptions électorales diverses. Longueur de 55,82 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 31 400 \$ ou
— chèque visé: 15 700 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 20 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-4206** — Déneigement et déglacage d'une partie de la route 175 (boulevard Talbot) dans les municipalités de Charlesbourg et Stoneham-Tewkesbury, M.R.C. Communauté urbaine de Québec et La Jacques-Cartier, circonscription électorale de Chauveau. Longueur de 28,93 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 9 800 \$ ou
— chèque visé: 4 900 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 13 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-4214** — Déneigement et déglacage de la route 175, dans les municipalités de Stoneham et Tewkesbury, c.u. et dans la Réserve Faunique des Laurentides, M.R.C. La Jacques-Cartier et La Côte de Beaupré, circonscription électorale de Chauveau. Longueur de 63,06 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 22 000 \$ ou
— chèque visé: 11 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 22 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-4219** — Déneigement et déglacage de l'autoroute 740 (Du Vallon) et d'une partie des autoroutes 40 et 440 (Charest), dans les villes de Québec et Sainte-Foy, M.R.C. Communauté urbaine de Québec, circonscriptions électorales de Louis-Hébert et La Peltre. Longueur de 39,25 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 28 600 \$ ou
— chèque visé: 14 300 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 29 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-4224** — Déneigement et déglacage d'une partie de la route 369, de l'autoroute 573 et d'une partie de l'autoroute 40, dans diverses municipalités, M.R.C. Communauté urbaine de Québec, circonscriptions électorales de Vanier, La Peltre et Chauveau. Longueur de 28,18 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 12 000 \$ ou
— chèque visé: 6 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 15 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 3120-91-4225** — Déneigement et déglacage d'une partie de la route 138 et d'une partie de l'autoroute 40, dans les municipalités de Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Foy, M.R.C. Communauté urbaine de Québec, circonscription électorale de La Peltre. Longueur de 30,31 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 15 800 \$ ou
— chèque visé: 7 900 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 15 août 1991 à 15h.**

Québec

- **Contrat no 3120-91-4226** — Déneigement, déglacage et transport de neige sur une partie des autoroutes 40 et 440, dans diverses municipalités, M.R.C. Communauté urbaine de Québec, circonscriptions électorales de Vanier, Charlesbourg, Taschereau, Limoulu et Montmorency. Longueur de 67,70 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située au Québec et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 56 800 \$ ou
— chèque visé: 28 400 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mardi, 27 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6463-91-4218** — Déneigement et déglacage de la route 333 à partir de l'intersection avec la route 117 dans Lafontaine ville jusqu'à l'intersection avec le chemin des Hauteurs dans Saint-Hippolyte village, du chemin des Hauteurs, à partir de l'intersection avec la route 333 jusqu'à l'intersection avec le chemin du Pin Rouge, M.R.C. la Rivière-du-Nord, circonscriptions électorales de Prévost et Rousseau. Longueur de 20,01 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 63 (Saint-Jérôme), 62 (L'Assomption), 74 (Lachute), 75 (Papineauville), 76 (Mont-Launier).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 5 500 \$ ou
— chèque visé: 2 750 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le vendredi, 16 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6463-91-4229** — Déneigement et déglacage de la route 117 à partir de l'intersection avec l'autoroute 15, dans la ville de Sainte-Adèle, jusqu'à la traverse entre les voies Nord-Sud au Nord de la jonction avec l'autoroute 15 dans la municipalité de Sainte-Agathe paroisse, d'un virage en U, d'une bretelle et de la route 370 à partir de l'intersection avec la route 117, dans Sainte-Adèle ville, jusqu'à l'intersection avec la rue Masson dans le village de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, M.R.C. Les Laurentides et Les Pays-d'en-Haut, circonscriptions électorales de Rousseau et Labelle. Longueur de 39,95 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 63 (Saint-Jérôme), 62 (L'Assomption), 74 (Lachute), 75 (Papineauville), 76 (Mont-Launier).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 12 200 \$ ou
— chèque visé: 6 100 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 14 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6474-91-4201** — Déneigement et déglacage de la route n° 327 et n° 364, dans les cantons de Harrington, Montcalm, Arundel, Huberdeau et dans Saint-Jovite village, M.R.C. Argenteuil et Les Laurentides, circonscription électorale d'Argenteuil. Longueur de 50,83 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 74 (Lachute), 63 (Saint-Jérôme), 75 (Papineauville).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 9 000 \$ ou
— chèque visé: 4 500 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 21 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6474-91-4213** — Déneigement et déglacage de l'autoroute n° 640, de la route n° 344, du chemin Principal, de la montée de la Baie, du boulevard des Promenades, de trois (3) virages en U permettant le changement de voies sur l'autoroute n° 640, des bretelles adjacentes à l'autoroute n° 640 donnant accès à celle-ci ou aux routes n° 344, n° 148, au chemin Principal et à la 25^e Avenue, dans les municipalités d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Pointe-Calumet, M.R.C. Deux-Montagnes, circonscription électorale de Deux-Montagnes. Longueur de 65,12 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 74 (Lachute), 63 (Saint-Jérôme), 75 (Papineauville).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 13 600 \$ ou
— chèque visé: 6 800 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 21 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6474-91-4214** — Déneigement et déglacage de la route 148 et des deux (2) bretelles adjacentes à celle-ci, de la route 344, dans les municipalités de Grenville, Calumet, Lachute et dans les cantons de Grenville et de Chatham, M.R.C. Argenteuil, circonscription électorale d'Argenteuil. Longueur de 40,03 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 74 (Lachute), 63 (Saint-Jérôme), 75 (Papineauville).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 8 400 \$ ou
— chèque visé: 4 200 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le vendredi, 16 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 6474-91-4216** — Déneigement et déglacage du chemin Belle Rivière Sud, du chemin Côte Saint-Louis, du chemin portant les noms de rang Saint-Simon, montée Saint-Simon et montée de l'Église et de deux (2) bretelles adjacentes aux chemins dits montée Saint-Simon et route 158, dans les municipalités de Mirabel et Saint-Colomban, M.R.C. Mirabel et Rivière-du-Nord, circonscription électorale d'Argenteuil. Longueur de 18,59 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 74 (Lachute), 63 (Saint-Jérôme), 75 (Papineauville).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 4 000 \$ ou
— chèque visé: 2 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H3L 3T1.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le mercredi, 14 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 8083-91-4214** — Déneigement et déglacage du chemin de Latulipe à Winneway, dans diverses municipalités, M.R.C. Témiscamingue, circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Longueur de 52,58 km.
Seuls les entrepreneurs ayant une place d'affaires située dans le district qui gère les travaux ou dans les districts contigus et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat sont éligibles à soumissionner. **Les districts admissibles sont les suivants:** 83 (Ville-Marie), 84 (Amos), 85 (Rouyn-Noranda).
Garantie de soumission exigée:
— cautionnement de soumission: 9 600 \$ ou
— chèque visé: 4 800 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boul. Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec), G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin **le jeudi, 15 août 1991 à 15h.**

- **Contrat no 8084-91-4211** — Déneigement et déglacage de la route

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Dictature

VARSOVIE (Reuter) — Les Polonais ne sont que 11 % à croire en l'émergence de la démocratie dans leur pays et 23 % pensent qu'une « nouvelle dictature sous la bannière de Solidarité » a pris la place du communisme », révèle un sondage publié hier. L'enquête effectuée par l'Institut OBOP est révélatrice d'un grand désenchantement un peu moins de deux ans après la fin de 40 ans de régime communiste et l'arrivée au pouvoir de Solidarité. Pour 34 % des Polonais, « de nouveaux dirigeants ont remplacé les communistes mais personne ne sait où cela mènera la Pologne ». 22 % vont plus loin et jugent que les mêmes personnes ont gardé le pouvoir sous la couverture de Solidarité. Le président Lech Walesa ne recueille que 20 % d'opinions favorables et trois personnes interrogées sur dix se disent en désaccord avec sa politique.

Pas de pression

MANILLE (AFP) — Le Japon a exprimé hier son désaccord sur l'appel lancé par les États-Unis à l'Association des pays d'Asie du sud-est (ASEAN) pour faire pression sur la junte militaire birmane et obtenir l'arrivée au pouvoir à Rangoon des civils. Tokyo est très inquiet à propos de la situation des droits de la personne en Birmanie et « estime qu'il faut encourager le mouvement démocratique » dans ce pays, a déclaré à Manille un porte-parole du ministère japonais des Affaires étrangères, Makoto Yamanaka. Mais « nous ne pensons pas que la pression soit toujours efficace », a-t-il ajouté. L'ASEAN avait déjà rejeté, pour sa part, une demande en ce sens formulée par le secrétaire d'Etat américain James Baker à la réunion annuelle entre l'ASEAN et ses principaux partenaires commerciaux, à Kuala Lumpur. L'ASEAN avait cependant annoncé hier l'envoi du ministre philippin des Affaires étrangères Raul Manglapus en Birmanie pour engager le dialogue avec les généraux au pouvoir à Rangoon. Ces derniers refusent de céder le pouvoir aux civils de la Ligue nationale pour la démocratie (NDL), régulièrement élus en mai 1990 à une très large majorité.

Nouvel ambassadeur

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le Sénat haïtien a donné mercredi son accord pour la nomination de M. Emmanuel Ambroise comme nouvel ambassadeur d'Haïti au Canada. M. Ambroise a été membre du Conseil électoral provisoire (CEP) haïtien en 1987 lors des élections avortées, et en 1990 pour l'élection à la présidence du père Jean Bertrand Aristide. Peu de temps avant l'interruption sanglante des élections, le 29 novembre 1987, M. Emmanuel Ambroise, qui représentait les organismes de défense des droits de la personne au sein du CEP, avait eu sa maison de commerce incendiée à Port-au-Prince tandis que son domicile était l'objet d'une tentative d'incendie criminel. Après la dissolution du CEP par le général Henri Namphy, le soir du massacre du 29 novembre, M. Ambroise qui avait alors été physiquement menacé, avait gagné le Canada où résident des membres de sa famille. Son frère, le professeur et historien Jean-Jacques Dessalines Ambroise, opposant à la dictature, avait succombé avec sa femme en août 1965 aux tortures qu'ils avaient reçu après leur arrestation par la police politique duvaliériste.

Bush appelle les Palestiniens à faire tout leur possible pour saisir la chance de paix

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush a appelé hier les Palestiniens à faire « tout leur possible » pour saisir la chance offerte par sa proposition de conférence de paix au Proche-Orient alors qu'un haut responsable laissait entendre qu'ils devraient faire une concession sur la question de Jérusalem.

« Je sais que les Palestiniens étudient en détail les choix qu'ils doivent effectuer (...) Je voudrais simplement leur demander de faire tout leur possible pour tirer parti de cette situation sans précédent afin d'obtenir la reconnaissance de leurs droits légitimes et en même temps faire progresser la cause de la paix », a déclaré M. Bush.

M. Bush, qui s'adressait à une convention des chrétiens orthodoxes

américains du patriarcat d'Antioche, réunie à Washington, a également redemandé à Israël de répondre positivement à la proposition américaine. La Maison-Blanche a indiqué qu'il n'y avait pas encore eu hier de réponse du premier ministre israélien Yitzhak Shamir.

La proposition américaine butte sur la question de la représentation palestinienne, Israël refusant que des Palestiniens de Jérusalem-Est participent à la conférence et les Palestiniens insistant pour qu'ils puissent le faire. Le haut responsable américain a indiqué que les États-Unis préféreraient remettre cette question à plus tard.

Il a souligné que le problème de la représentation palestinienne était toujours en discussion. Mais, a-t-il

dit, « il est utile d'éviter la question de Jérusalem dans les premières phases. C'est à l'évidence la question la plus difficile à résoudre et plus l'on peut mettre cela de côté, plus il sera possible de faire des progrès ».

« C'est ce que nous étudions, un moyen constructif de satisfaire toutes les parties », a ajouté le haut responsable. Il a estimé qu'ensuite, si des progrès étaient faits, il serait plus facile de régler la question de Jérusalem. Il a toutefois reconnu qu'un compromis de ce genre requerrait beaucoup de diplomatie de la part des États-Unis.

Le haut responsable a émis l'espoir qu'il serait possible pour les États-Unis et l'URSS, qui doivent organiser une telle conférence, d'annoncer sa tenue à l'occasion du som-

met américano-soviétique qui doit avoir lieu la semaine prochaine à Moscou.

Par ailleurs, le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Farouk Al-Chareh, a affirmé hier qu'Israël devait restituer tous les territoires occupés en 1967 et qu'il n'avait pas le droit de choisir les représentants palestiniens aux négociations.

Au cours d'une conférence de presse avant le départ de son homologue belge, M. Mark Eyskens, M. Al-Chareh a affirmé qu'Israël « doit restituer tous les territoires occupés en 1967, ce qui est le résultat auquel doit aboutir une conférence de paix ».

« La référence de cette conférence, qui est la résolution 242 du Conseil de sécurité, est très claire et stipule la non-acquisition des territoires par la guerre », a-t-il ajouté.

De son côté, M. Eyskens a souligné que « la CEE approuve les propositions du président George Bush et de son secrétaire d'Etat James Baker, qui font référence aux résolutions 242 et 338 comme bases pour la tenue de la conférence de paix ».

Il a affirmé que la CEE « ne superviserait pas la conférence, mais ne sera pas un observateur passif. Nous voulons jouer un certain rôle et avoir une participation active, et je crois que nous aurons une importante intervention et ferons tout notre possible pour le démarrage de cette réunion », a-t-il dit.

« Si Israël tentait d'entraver ou de saper les négociations, il y aurait une grande pression sur lui pour qu'il accepte les principes de la légitimité internationale », a dit M. Al-Chareh.



Des membres de la Garde nationale de Croatie surveillaient hier les abords du village de Komarevo. Ils ont pour mission de protéger les habitants contre une attaque des Serbes.

Sanglants affrontements en Croatie

BELGRADE (AFP) — Quinze personnes au moins ont trouvé la mort dans des affrontements en Croatie hier selon un bilan provisoire officiel croate qui fait de cette journée l'une des plus sanglantes depuis le début des violences serbo-croates il y a trois mois.

Douze des victimes, des gardes nationaux croates, sont tombées dans les localités d'Erdut, Dalj et Algmas, dans l'est de la Slavonie, sur le Danube, à 300 km de Zagreb, sous les tirs des chars de l'armée yougoslave stationnés sur la rive serbe du fleuve, frontière entre Serbie et Croatie.

À Vinkovci, distante d'une vingtaine de kilomètres, deux autres gardes et un soldat yougoslave ont été tués au cours d'une rixe.

L'armée a confirmé les tirs des tanks fédéraux, précisant qu'il s'agissait d'une riposte à des provocations croates.

C'est, notent les observateurs, le premier affrontement direct entre les forces croates et l'armée fédérale qui a mission de s'interposer entre les belligérants croates et serbes, minoritaires dans cette république

de quelque 4,7 millions d'habitants dont 600 000 serbes.

Selon ce bilan, encore provisoire, précise le ministère de la Défense croate, une trentaine de blessés ont été signalés après les tirs de l'armée.

Un officier croate à Erdut a dénoncé à la télévision croate, « l'attaque sauvage délibérée de l'armée serbe déguisée en armée yougoslave », estimant qu'il s'agissait là de la première agression directe armée de la Serbie contre la Croatie.

Le ministre croate de la Défense Sime Djodan, s'adressant à la presse, a accusé l'église orthodoxe, derrière laquelle, a-t-il dit, s'abrite l'expansionnisme pan-serbe, d'encourager l'esprit de vengeance. Les Serbes sont orthodoxes et les Croates catholiques.

Pendant ce temps, le matraquage médiatique auxquels sont soumis tant les Serbes que les Croates, semble être monté en puissance hier. La radio de Zagreb continuait hier soir de diffuser de la musique classique entre ses bulletins d'information.

Tranchant sur le climat qui règne, des manifestations pacifistes se sont déroulées notamment à Belgrade,

Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et Skopje (Macédoine) où quelques milliers de Yougoslaves, portant des fleurs, ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes des combats fratricides serbo-croates.

Ceux-ci ont fait depuis le début de l'année environ 400 morts selon les divers bilans comptabilisés par la presse, auxquels il faut ajouter les quelque 70 morts des combats entre l'armée yougoslave et les forces de Slovénie après la proclamation, le 25 juin, de l'indépendance de cette république du nord de la Yougoslavie.

Le chef de l'Etat fédéral, le Croate Stipe Mesic, a annoncé hier la convocation pour le ce matin d'une réunion de la présidence collégiale pour discuter des affrontements serbo-croates.

Cette nouvelle tentative de débat se déroulera alors qu'un haut représentant des Douze, l'ambassadeur néerlandais Henri Wijnandts, poursuit depuis plusieurs jours des consultations dans le pays afin d'en faire rapport à son pays, qui préside actuellement la communauté européenne.

Inkathagate : Botha innocente de Klerk

JOHANNESBURG (AFP) — Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, P. Botha, a justifié énergiquement hier à Johannesburg le financement du parti zoulou Inkatha par Pretoria, à l'origine d'un scandale politique majeur, et a innocenté le président Frederik de Klerk en assurant qu'il n'avait jamais été au courant de cette pratique.

« Si je devais le refaire, je le ferais », a-t-il dit lors d'une conférence de presse à propos de deux versements faits à l'Inkatha en novembre 1989 et mars 1990, pour un montant total de 250 000 rands (90 000 \$), à partir d'un fonds secret de son ministère. Il a répété que l'unique but était de combattre les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, et non pas de soutenir l'Inkatha en soi.

Il a aussi assuré que rien n'a changé en ce qui concerne la politique de démocratisation de Pretoria et que « nous sommes toujours prêts à négocier demain » une nouvelle constitution reposant sur le suffrage universel direct, et donc donnant pour la première fois le droit de vote à la majorité noire.

La confirmation d'une aide financière clandestine de Pretoria à l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, un parti conservateur, avait fait naître la crainte d'une remise en cause du processus de négociations, dans la mesure où l'Inkatha est engagé dans un conflit sanglant avec le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela (le principal mouvement nationaliste noir du pays) dans la province du Natal et dans les ghettos noirs proches de Johannesburg.

Un porte-parole de l'ANC, Carl Niehaus, s'est dit choqué par l'atti-

tude « cavalière » du ministre. Le gouvernement a « subverti le processus démocratique » et M. Botha « dit ouvertement qu'il s'en moque », a-t-il ajouté.

Mais ce porte-parole n'a à aucun moment laissé entendre que le mouvement pourrait revoir sa participation aux négociations, ou même simplement les différer.

M. Botha a également justifié le versement par la police sud-africaine de plus de 1,5 million de rands (plus de 500 000 \$) depuis 1987 à un syndicat contrôlé par l'Inkatha, affirmant que cette aide était maintenant terminée.

Il a totalement exclu sa démission, renforçant ainsi le sentiment que ce scandale ne se traduirait par le départ d'aucun ministre.

Interrogé sur la responsabilité du chef de l'Etat, la grande inconnue de cette affaire, il a assuré que M. de Klerk « n'était pas au courant ». « Le système ne nécessitait qu'il soit au courant », a-t-il ajouté. « L'intégrité du président de Klerk est indiscutable et n'est pas entamée », a-t-il dit.

M. Botha a aussi fait de son mieux pour convaincre que le soutien financier du gouvernement à l'Inkatha ne signifiait pas que la police était partie prenante à la violence dans les ghettos noirs aux côtés de ce mouvement.

Il a toutefois reconnu que cette suspicion de partialité reposait sur « un nombre d'incidents très malheureux, et même répréhensibles », de la part de certains éléments de la police. « Nous n'avons jamais dit que nous n'étions pas de connivence avec l'Inkatha, nous avons dit que nous n'étions pas complices dans la violence », a-t-il dit.

Cuba accorde un accueil triomphal à Nelson Mandela

LA HAVANE (Reuter) — Nelson Mandela a reçu un accueil très chaleureux de Fidel Castro et de la population cubaine à son arrivée à La Havane, hier, pour une visite de trois jours.

« Bonjour, comment allez-vous ? », a demandé le président de l'ANC au chef de l'Etat cubain qui a été un allié de la première heure de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

Fidel Castro a répondu par une vigoureuse accolade.

Au cri de « Fidel, Mandela », plusieurs centaines de personnes ont acclamé le président de l'ANC et son épouse Winnie. La foule arborait des dizaines de drapeaux cubains et de l'ANC.

Nelson Mandela effectue actuellement une tournée dans les Caraïbes et en Amérique latine. Il sera aujourd'hui l'invité d'honneur des cérémonies du 38e anniversaire du déclenchement de la révolution cubaine.

\$5,000,000

(Approximatif)

lotto

TIRAGE 649 SAMEDI

Ça change pas le monde. Sauf que...

L'infirmière auxiliaire, une profession en voie de déqualification ?

Jean Francoeur

POUR LES infirmières auxiliaires, c'est déjà une première victoire : elles auraient réussi à freiner, du moins en nombre absolu, l'érosion de leurs effectifs qui, au tournant des années quatre-vingt, avaient connu une chute assez brutale.

Mais il leur reste un autre défi à relever, peut-être plus important que le premier : décrocher l'épée de Damoclès qui reste suspendue au-dessus de leur tête, à savoir la déqualification professionnelle, notamment dans les centres hospitaliers de soins de courte durée.

À cet égard, la réforme actuellement en cours paraît ambivalente. Certes, le livre blanc de M. Marc-Yvan Côté, après avoir noté que certains groupes d'infirmières « prônent une spécialisation qui fait peu de place aux infirmières auxiliaires », réaffirme l'intention du ministère de maintenir la place de ces dernières au sein du réseau. Par contre, le projet de loi 120, qui innove en créant dans chaque hôpital un conseil des infirmières — calqué sur le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens —, ignore complètement la contribution des infirmières auxiliaires en les excluant de ce nouvel organisme.

Pour le président de la Corporation des infirmières et infirmiers du clenchœur d'un certain nombre de conflits de travail, parfois très âpres. Les quelque 18 000 infirmières auxiliaires que compte le réseau sont dispersées entre plusieurs syndicats affiliés ou non à une centrale. C'est par l'action syndicale que les infirmières ont réussi à enrayer l'érosion de leurs effectifs : les conventions collectives limitent en effet le nombre des mises à pied. En outre, lors de la dernière ronde de négociations, deux syndicats indépendants ont signé une lettre d'entente portant création d'un comité tripartite dont le mandat est « d'analyser l'organisation du travail, notamment, les actes délégués et les besoins de formation et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations à

la Table de concertation sur les soins infirmiers ».

Car une telle table de concertation existe depuis l'automne 1988. En font partie trois ministères, deux corporations professionnelles, cinq associations patronales, huit associations syndicales, trois organismes représentant le secteur de l'enseignement des soins infirmiers, au total pas moins d'une soixantaine de personnes.

Pas étonnant qu'on s'y traîne les pieds. À ce jour, la table de concertation n'a tenu que huit réunions. Mais comment pourra-t-on planifier l'évolution des effectifs en soins infirmiers si l'on ne s'entend pas d'abord sur la question de savoir qui fait quoi ?

Québec (car il y a quelques « ils » parmi toutes ces « elles »), il s'agit là d'une mise à l'écart inadmissible.

« Le vrai forum où se discuteront désormais toutes les questions relatives aux soins infirmiers, c'est le conseil. Ne trouvez-vous pas qu'il serait normal, qu'il serait logique que les infirmières auxiliaires en fassent partie, elles qui travaillent en complémentarité, de façon régulière, étroite et quotidienne avec les infirmières ? », demande M. Régis Paradis lors d'une entrevue à ses bureaux, rue Sherbrooke.

À son avis, il n'est pas trop tard pour réparer cette « injustice » à l'endroit des membres de cette corporation ; il n'est pas trop tard pour le ministre de corriger ce « manque de cohérence » entre ses paroles et ses actes.

Pour les infirmières auxiliaires, la création d'un tel conseil dont elles seraient exclues crée une autre difficulté. La principale fonction du conseil sera « de contrôler et d'apprécier la pertinence, la qualité et l'efficacité des actes infirmiers » qui sont posés dans l'établissement — y compris ceux posés par l'infirmière auxiliaire, mais en son absence, ce qui pourrait être en contradiction avec le mandat que le Code des professions attribue à la corporation des infirmières auxiliaires.

M. Paradis souhaite vivement qu'un amendement soit apporté au projet de loi 120, qui doit revenir de



Les infirmières auxiliaires doivent relever le défi de leur déqualification professionnelle.

vant l'Assemblée nationale à la fin du mois d'août.

Le fait est que le torchon brûle entre les infirmières et les infirmières auxiliaires. Il paraît difficile d'attribuer à un simple effet du hasard la brusque diminution en 1981-1992 du nombre absolu d'infirmières auxiliaires dans les établissements de santé et des services sociaux — première année de l'application des décrets sur la délégation d'actes professionnels entre les médecins et les infirmières, d'une part, les infirmières et les infirmières auxiliaires, d'autre part.

On s'accorde généralement à dire que la délégation d'actes médicaux en faveur des infirmières, telle que prévue au Code des professions adopté en 1978, s'est effectuée plutôt normalement et sans trop d'ancrages. Par contre, il y a eu blocage entre les infirmières et les infirmières auxiliaires. Très souvent, cette délégation ne s'est pas faite sous prétexte que les infirmières auxiliaires, dans un contexte d'introduction rapide de nouvelles technologies, n'avaient ni la préparation ni l'expérience pour les exécuter.

Là-dessus, le porte-parole des infirmières auxiliaires répond qu'il est faux de prétendre que les nouvelles technologies ont rendu plus complexes la dispensation de certains actes infirmiers. Au contraire, dans plusieurs cas, elles les ont facilitées. En outre, pour M. Paradis, il est troublant de penser que la personne qui a l'autorité sur les actes infirmiers, celle qui a la responsabilité de juger de la compétence des infirmières auxiliaires — la directrice des soins infirmiers — appartient obligatoirement à un autre ordre professionnel. De là, des « oublis » en matière de formation continue. Il cite le cas d'un établissement où l'on a donné des cours de réanimation cardio-respiratoire à tout le monde (y compris les employés de la buanderie)... à tout le monde — sauf les infirmières auxiliaires !

Pour d'autres, le problème de la déqualification des infirmières auxiliaires ne se réduit pas à la seule dimension d'un conflit entre deux corporations professionnelles.

Les gestionnaires d'établissements y voient une tendance plus profonde et, peut-être même, plus durable : la place relative des infirmières augmente, tandis que diminue celle des infirmières auxiliaires. Entre 1978 et 1984, le nombre des infirmières (en équivalent temps complet) a augmenté de 12,2 %, tandis que celui des infirmières auxiliaires a diminué de 2,6 %.

Dans un hôpital, la direction des soins infirmiers a autorité sur trois titres d'emploi. Il y a la préposée qui surveille les patients, voit à leur confort, leur hygiène, leurs besoins de base. Il y a l'infirmière qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins et peut collaborer à l'administration de divers procédés thérapeutiques, préventifs, diagnostiques ou de recherche et à qui le Code de prévention reconnaît un champ d'exercice exclusif. Coincée entre les deux, il y a l'infirmière auxiliaire à qui le Code des professions ne reconnaît rien de tel, sinon un « titre » qui lui est réservé pour des tâches ainsi définies : « dispenser les soins infirmiers que requiert le traitement des malades ». En fait, les tâches de l'infirmière auxiliaire ne diffèrent guère de celles de la préposée que par les actes délégués qu'elle peut accomplir — si les infirmières y consentent !

La solution se trouverait-elle dans une révision de la réglementation professionnelle, « dans la perspective de remplacer les champs d'exercice exclusifs par des actes exclusifs », tel que recommandé par la commission Rochon ? Ce n'est pas exclu. Mais ce n'est pas du ressort du ministre de la Santé et des Services sociaux. Dans son livre blanc, M. Côté mentionne tout de même qu'il « entend demander au gouvernement » de procéder à une telle réévaluation. À coup sûr, une telle opération donnerait lieu à une nouvelle confrontation avec la profession médicale — une bataille rangée à tous les dix ans, cela suffit, opinera sans doute M. Bourassa.

Depuis le début des années quatre-vingt, cette tendance des établissements à réduire le nombre des postes d'infirmière auxiliaire a été le dé-

De l'espoir au Vieux-Port

Espoir, voir le monde sous un jour nouveau, est une petite exposition sympathique, dont l'entrée est gratuite, et qu'on peut visiter lorsqu'on voudra se reposer des merveilles d'images du futur ou de *Expo 92* (*Espoir* est situé en haut du hangar du Vieux-Port de Montréal qui loge *Expo 92*).

Pour sortir des images misérabilistes sur le Tiers monde, la fondation Aga Khan du Canada a monté cette exposition, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), afin de présenter des réalisations menées dans des pays en voie de dé-

veloppement. Les Canadiens contribuent d'ailleurs à plusieurs de ces programmes d'aide, par le biais de l'ACDI ou de différents organismes non-gouvernementaux.

Espoir veut d'abord nous rappeler des données élémentaires qui demeurent culpabilisantes pour la bonne conscience occidentale. Ainsi 27 enfants meurent à toutes les minutes dans le monde, dont 26 dans les pays en voie de développement. Pour que chacun ait droit, partout dans le monde, à des soins de santé de base, il en coûterait annuellement 50 milliards \$... soit le total des dépenses militaires mondiales à tous les 17

jours. Ou encore le total des sommes dépensées tous les six mois pour l'alcool.

On apprend aussi que si les Nord-Américains consacrent de trois à cinq heures par jour à regarder la télévision, les femmes et les enfants du secteur rural de l'Inde passent le même temps... à ramasser du matériel combustible.

Espoir présente des diapositives, des films, des affiches illustrant la lutte pour la survie d'habitants de quelques-uns de ces pays. On peut y voir des exemples de réalisations ingénieuses qui ont aidé et aident encore les gens à s'en sortir. Par exem-

ple un mélange simple de farine, d'eau et de sel qui permet de lutter contre la déshydratation ; un authentique pousse-pousse du Bangladesh ; une décortiqueuse d'arachide mis au point en Thaïlande ; un modèle de méthaniseur permettant, à l'aide d'un combustible issu de la bouse de vache, d'éviter de brûler les forêts...

On y trouve aussi une collection de jouets fait à la main prêtés par des garderies d'Afrique et d'Asie, on y trouve des informations sur la vie des enfants d'Amérique latine, on y apprend tous les détails sur les campagnes d'immunisation qui permettent de sauver des vies, etc.

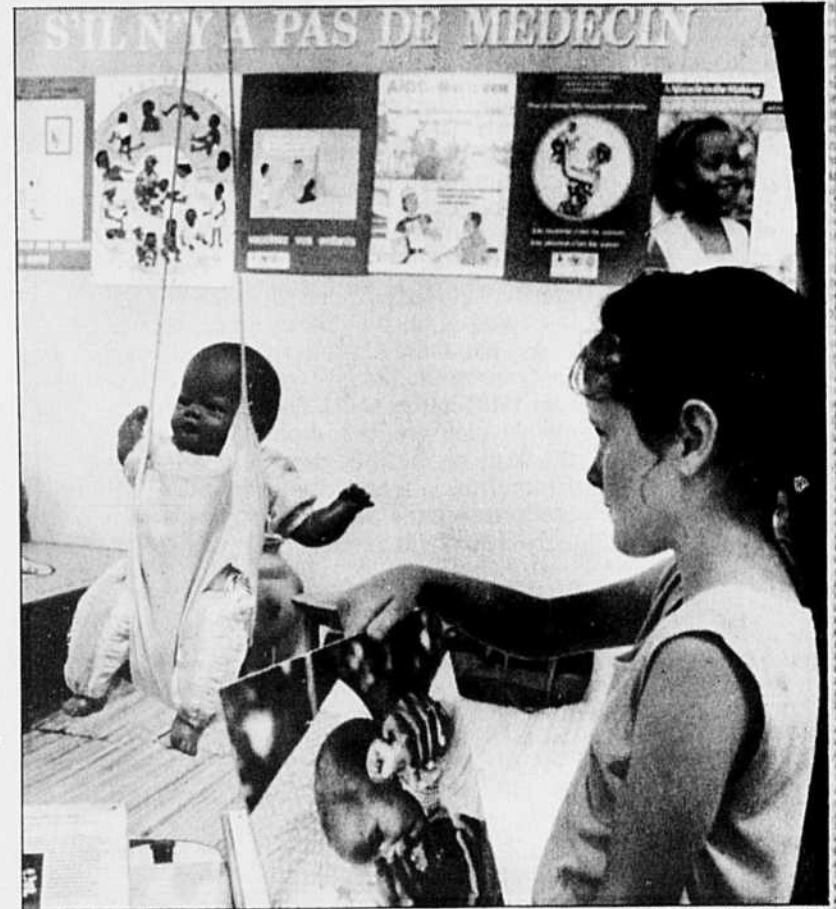


PHOTO JACQUES GRENIER

Pour sortir des images misérabilistes sur le Tiers monde la fondation Aga Khan a monté cette expo, en collaboration avec l'ACDI.

Cet été ... au théâtre

LAURENTIDE

DOMINO
(514) 229-3591

THÉÂTRE LE CHANTECLER

Comédie de Marcel Achard avec Louis Lalande, Louise Rémy, Edgar Frutier, Marcel Girard, Georges Carrère, Sylvia Gariépy. Mar. au dim. : 20h30. Matinées les sam. à 17h. Forfait souper-théâtre. Salle climatisée. Ste-Adèle, aut. des Laurentides, sortie 67.

MAURICIE

LE THÉÂTRE DE LA MAURICIE
Info: 819-539-5451

présente LA REVANCHE DE GRAZIELLA — Comédie d'Aurore D. Descôteaux, M.E.S. Marc Hébert, avec Richard Niquette, Michèle Benoit, Diane St-Jacques, Normand Fautoux, Marc Hébert, 21 juin au 31 août. Souper/théâtre - Circuits touristiques, Aut. 55, sortie 217.

ESTRIE

Le Théâtre de Marjolaine présente une comédie de Claude Meunier et Louis Saia, "APPELEZ-MOI STÉPHANE" avec Daniel Gadouas, Louise Turcot, Jacques L'Heureux, Sylvie Gosselin, Jean-Jacques Lamothe et Monique Gosselin. Du 22 juin au 24 août, mar. au ven. : 20h30, sam. : 19h00 et 22h30 dim. : 20h00, Rés. Eastman (514) 297-2860/2862 Aut. 10, sortie 106. Resto-Théâtre, terrasse.

CASSELMAN (ONTARIO)

Le Théâtre de la Sucrerie présente la comédie "NÉVROSE À LA CARTE" de Louison Danis. Jusqu'au 31 août '91 du mercredi au samedi à 20 h 30. Casselman, Ontario: (613) 764-5580.

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 26 juillet 1991

NOS CHOIX MUSIQUE



✓ **Couperin, Bach et Franck** L'organiste Pierre Grandmaison donnera un récital à 19 h30 ce soir à la basilique Notre-Dame. Contribution volontaire.

✓ **OSM, OSQ et OM à Lanaudière** Trois derniers concerts du Festival international de Lanaudière donnés par trois orchestres différents: ce soir l'Orchestre symphonique de Québec dirigé par Otto Werner-Muller avec le pianiste Yvan Moravice dans un programme Mozart; demain soir l'Orchestre symphonique de Montréal dirigé par Charles Dutoit, avec le mezzo-soprano Cecilia Bartoli; au programmes des oeuvres et des airs de Rossini, Chostakovitch et Ravel. Enfin dimanche à 14 h30 l'Orchestre Métropolitain dirigé par Agnès Grossmann interprète *Pierre et le loup* de Prokofiev, avec la participation de la narratrice Kim Yarosheska.

✓ **À Orford** Le pianiste André Laplante et l'Ensemble Saint-Louis-de-France en concert ce soir à la salle Gilles-Lefebvre; samedi soir, Agnès Grossmann dirige l'Orchestre Métropolitain dans un concert Dvorak, en compagnie du violoncelliste Janos Starker, samedi à 20 h; en matinée dimanche à 16 h au même endroit, la troupe folklorique La Botine souriante dans un programme de musique traditionnelle québécoise.

✓ **Au Domaine Forget** Le violoncelliste Philippe Muller et le pianiste Andrew Tunis — des oeuvres de Rachmaninov, Beethoven et Bach — sont les invités au Domaine Forget de Saint-Irénée, comté de Charlevoix, ce soir et le pianiste Rudolf Firkusny (notre photo) joue Mozart, Bach, Schumann, Martinu et Janacek samedi soir.

— Marie Laurier

ARTS VISUELS

✓ Jusqu'au 24 août, à la Maison de la Culture Côte-des-Neiges (5290, Chemin de la Côte-des-Neiges), 15 jeunes artistes nous laissent « fouiller dans leurs poches » et nous ouvrent « un tiroir bien rempli ». Dans leur oeuvre qui tanguent de la sculpture à la peinture en passant par la photographie et les installations sonores, l'intimité et la nature côtoient la vie et la mort. Mais ce n'est pas tout: cette exposition est une véritable boîte à surprises.

— Marie-Michèle Cron

CINÉMA

✓ **Boyz'n the Hood**, de John Singleton Description sans complaisance des ravages de la guerre des gangs dans la banlieue Sud de Los Angeles, l'exemplaire *Boyz'n the Hood* a surtout fait parler de lui pour les mauvaises raisons: à cause de son sujet, à cause des incidents violents qui ont entouré sa sortie américaine. Mais la force du film tient d'abord à ce que son propos est porté par une mise en scène tendue et dégraisée, d'une grande rigueur derrière sa simplicité et son rythme faussement étale. Dès ce premier film, le jeune John Singleton affirme une rare maîtrise du cinéma.

— Thierry Horguella

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

Mozart en continu

MOZART en continu pendant douze heures, voilà le cadeau que nous font les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal et leur directeur Charles Dutoit pour souligner le bicentenaire de la mort du célèbre compositeur autrichien.

Pendant toute la journée, de dix heures du matin à 22 heures ce mardi 30 juillet, les Montréalais et sans aucun doute les touristes sont invités à venir entendre gratuitement — sauf pour le concert de 19 h30 qui termine la série du Mozart Plus — une série de cinq mini-concerts à la basilique Notre-Dame. Il y en aura même un à l'extérieur, sur le parvis de l'église, entre 13 h et 13 h45 pourvu que le temps soit favorable, et il le sera foi de Mozart et de Charles Dutoit! Ce dernier dirigera alors l'Ensemble à vents qui interprétera la Sérénade no 10, K. 361.

La journée commencera à 10 h avec une répétition d'orchestre ouverte au grand public. L'atmosphère intime de la Chapelle du Sacré-Coeur est tout à fait indiquée pour accueillir Les Chambristes de Montréal à 14 h pour laisser la place à 15 h au violoniste Richard Roberts et à la pianiste Lorraine Prieur, et ensuite à un Petit Ensemble de l'OSM dirigé par Charles Dutoit, avec la participation de l'organiste Pierre Grandmaison.

En fin d'après-midi, à 17 h la violoniste Chantal Juillet et le pianiste Louis Lortie donneront le dernier récital gratuit de la journée.

Les deux concerts payants de la série Mozart Plus ont lieu à 18 h, avec Louis Lortie comme invité et à 20 h30 avec Cecilia Bartoli, mezzo-soprano.

— Marie Laurier



À QUÉBEC



Shawn Phillips

Les petits formats du grand Chagall

Chagall est surtout connu du grand public pour ses toiles où les bouquets de fleurs, les violons et les personnages étranges s'entremêlent tête-bêche. Le Musée du Québec présente au Pavillon Baillairgé un autre volet de son oeuvre prolifique: 138 gravures (102 eaux-fortes et 36 gouaches). Maître-graveur et lithographe, Chagall a produit des gravures pour illustrer *Les âmes mortes*, de Gogol, la *Bible* et *Daphnis et Chloé*, de Longus. On peut donc apprécier toute l'importance de la gravure dans la production de l'artiste. Cette exposition nous vient du Musée des Beaux-Arts du Canada, à Ottawa, et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de septembre. Des documents audiovisuels accompagnent l'exposition.

Multi-images d'une ville

Il ne devait être présenté qu'à quelques reprises, mais le « Multi-images » célébrant les splendeurs de Québec a remporté un tel succès que le Musée de la civilisation a décidé de prolonger la diffusion de ce spectacle audio-visuel tous les dimanches après-midi jusqu'au premier septembre. C'est très court: 10 minutes, pour voir les photographies de Luc-

Antoine Couturier, accompagnées d'un commentaire de Pierre Morncy.

Marie-Claire Séguin

Une chanteuse qui mériterait une carrière plus flamboyante, Marie-Claire Séguin, présente un spectacle à Place de Ville, à Sainte-Foy, demain soir 20h30. L'entrée est libre.

Shawn Phillips

Légende des années 70, Shawn Phillips présente les grands succès de sa carrière et de nouvelles compositions, seul sur scène, à l'Anglicane, rue Wolfe, à Lévis. Lundi, 20h30.

Junart

Pour ceux qui n'ont pas fait le plein de spectacles durant le Festival d'été, tout le week-end il y a ceux de « la relève », en plein air, à la Place d'Youville, dans le cadre du plus modesteste Festival Junart.

Poésie au parc

Dimanche, au Domaine Maizerets, dans Limoilou, pourquoi pas un déjeuner sur l'herbe, en écoutant la poésie récitée par Christian Vézina et le violoncelle de Jocelyne St-Hilaire. Entrée libre. Cela commence à midi.

Décès de l'écrivain yiddish Isaac Singer

NEW YORK (Reuter) — L'écrivain yiddish Isaac Bashevis Singer, prix Nobel de littérature 1978, est décédé mercredi à l'âge de 87 ans dans une maison de retraite de Miami.

Né à Radzymin, près de Varsovie, le 14 juillet 1904, dans une famille de rabbins et de lettrés, Isaac Bashevis Singer avait émigré aux États-Unis en 1935, pour fuir l'antisémitisme.

Son oeuvre, écrite en yiddish, retrace notamment la vie et la culture des juifs d'Europe de l'Est dans les ghettos avant l'holocauste nazi, où périrent de nombreux membres de sa famille.

Ses livres plus récents avaient pour cadre New York ou la Floride, où il vivait.

Plusieurs de ses romans et nouvelles ont été adaptés pour le cinéma et le théâtre, comme *Yentl*, succès de Broadway en 1975 avant d'être interprété à l'écran par Barbra Streisand.

Isaac Bashevis Singer a commencé à publier dès 21 ans, alors qu'il vivait encore en Pologne.

À New York, il fut critique littéraire au *Jewish Daily Forward*, un journal en yiddish dont la vocation était « d'américaniser » ses lecteurs immigrés. Un éditeur publia ensuite sa première nouvelle, *La famille Moskat*, traduite en anglais.

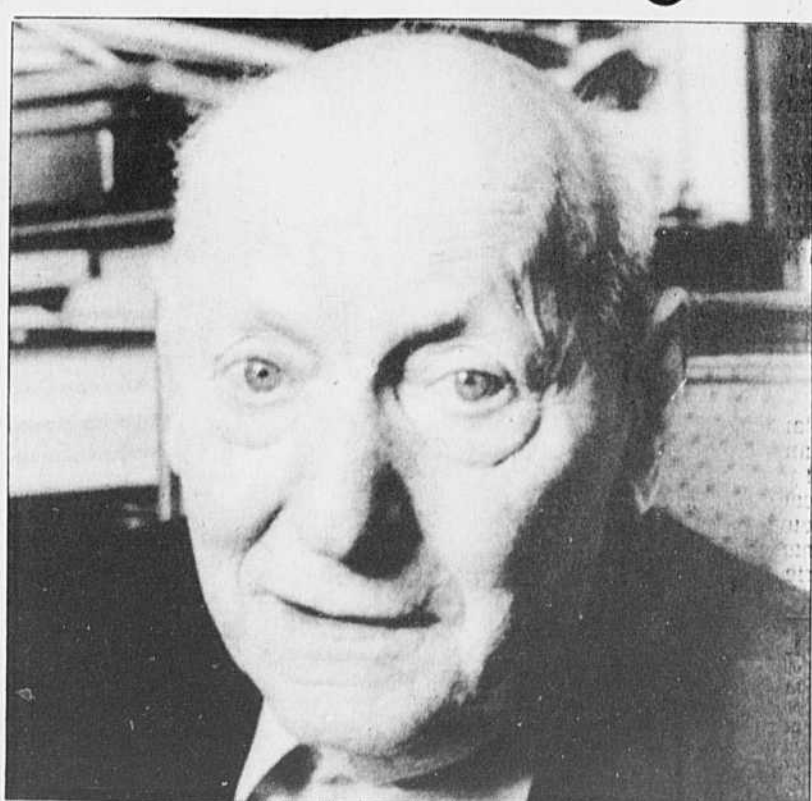
Saul Bellow, prix Nobel de littérature 1976, a lui-même traduit dans les années 1940 le grand classique de Bashevis Singer, *Gimpel the Fool* (*Gimpel l'imbécile*), pour le magazine *Partisan Review*.

Singer a été décrit comme un pessimiste joyeux. Il a habité de nombreuses années l'Upper West Side à Manhattan et on pouvait le voir chaque jour dans un petit café en face de chez lui, où il ne manquait jamais de diner. De santé fragile à la fin de sa vie, il sortait de plus en plus rarement.

« J'aime écrire des histoires de fantômes et rien ne convient mieux à un fantôme qu'une langue qui se meurt, avait-il dit un jour lors d'une interview. Les fantômes aiment le yiddish et, autant que je sache, ils le parlent tous. »

« Je suis sûr que des millions de morts yiddish sortiront un jour de leurs tombeaux et que leur première question sera: 'Y a-t-il un nouveau livre à lire en yiddish?' ».

Naturalisé américain en 1943, Isaac Bashevis Singer s'est marié deux fois. De sa première épouse il eut un fils, Israel Zamir (le mot hébreu pour Singer), qui vit désormais en Israël, où il est traducteur.



Isaac Bashevis Singer

PHOTO AP

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Qui paiera pour cette bavure ?

Il faut resserrer le code de déontologie sur l'usage des armes par les policiers

Gérald McKenzie

Président de la Ligue des droits et libertés

LA LIGUE des droits et libertés tient à exprimer publiquement son soutien à la communauté noire de Montréal dans sa volonté d'être traitée avec autant de respect, de dignité et de considération que les autres composantes de notre société.

Au moment où l'affaire Marcelus François vient raviver le douloureux souvenir de « bavures » policières antérieures, ce dont la communauté noire est plus souvent qu'à son tour victime, nous croyons de notre devoir de nous solidariser avec celle-ci.

Nous tenons à rappeler les représentations de plusieurs organismes, auprès du ministre de la Sécurité publique, suite à la mort d'Antony Griffin. Ces pressions visaient à ce que le nouveau Code de déontologie policière précise les conditions dans lesquelles un policier peut utiliser une arme susceptible de tuer, à savoir uniquement dans les cas de légitime défense ou de menace à la vie d'une tierce personne.

Vaines représentations

Ces pressions furent alors vaines, mais la réalité se charge encore une fois, malheureusement, d'en démontrer la pertinence. De plus, nous croyons que toute personne, qu'elle soit suspectée d'être impliquée dans une affaire criminelle ou non, a droit à la vie lorsqu'elle ne menace pas elle-même la vie de qui ce soit. Là encore, des droits fondamentaux ont été possiblement foulés aux

pieds.

Enfin, l'affaire Marcelus François soulève l'urgence d'assurer une représentation adéquate des minorités ethniques et visibles au sein des forces policières, ce que recommandait déjà, il y a deux ans et demi (novembre 1988) le rapport d'enquête de la CDPQ sur les « relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques ».

Outre l'affaire Marcelus François, de récents événements laissent inquiets sur une possible augmentation des tensions raciales à Montréal.

Il nous paraît non seulement inopportun mais aussi dangereux de banaliser les manifestations d'intolérance à l'endroit des minorités de notre société, fussent-elles le fait d'éléments ou de groupes marginaux.

Ces tensions se profilent sur une toile de fond dont les éléments sont d'une gravité qui ne devrait pas échapper à qui que ce soit : un taux de chômage extrêmement élevé chez les jeunes, notamment chez les jeunes des communautés culturelles; une pauvreté inadmissible dans certains quartiers urbains, pauvreté aggravée par des politiques de coupures des dépenses sociales; un désœuvrement et une certaine promiscuité dans les milieux socio-économiques défavorisés, alors que les ressources des services communautaires font elles-mêmes défaut...

Dans un tel contexte, il nous paraît

non seulement inopportun mais dangereux de banaliser les manifestations d'intolérance à l'endroit des minorités de notre société, fussent-elles le fait d'éléments ou de groupes marginaux.

Les situations de crise peuvent expliquer certains débordements, mais si ceux-ci devaient se répéter de façon persistante, ces débordements finirait par menacer très sérieusement les fondements démocratiques de notre société.

Prévenir les frictions

Nous demandons aux divers paliers de gouvernement d'assumer un leadership réel dans la mise en place de mesures propres à prévenir les frictions inter-raciales. Des mesures doivent aussi viser à combattre la discrimination et les attitudes racistes dont la communauté noire est plus particulièrement victime aux plans de l'emploi, du logement et du harcèlement policier.

Conscient du fait que les solutions aux tensions inter-raciales ne sont pas simples, nous n'en demandons pas moins aux autorités gouvernementales de les rechercher, dans le respect le plus scrupuleux de l'éga-

lité de tous et toutes devant la loi, et en premier lieu devant la loi fondamentale de notre société, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Plus particulièrement, nous demandons au gouvernement québécois :

1— De s'engager à ce que justice soit rendue dans l'affaire Marcelus François au vu et au su de tout le monde.

2— De s'engager, face aux tensions inter-raciales actuelles, à prévenir et à s'opposer à toute manifestation de violence et d'intolérance, d'où qu'elle vienne, même et surtout s'il devait s'avérer qu'elle émane d'organismes sous sa propre juridiction.

Nous offrons notre plus sincère sympathie à la famille et aux proches de Marcelus François dans cette épreuve. Nous assurons aussi la communauté noire de notre ferme intention d'œuvrer pour favoriser sa pleine participation et la reconnaissance de tous ses droits dans le cadre d'une société pluraliste, ouverte et tolérante.

Appel à tous

Dans cette perspective, nous appelons députés, organismes et institutions à se manifester de façon tangible face aux événements récents, fort préoccupants du point de vue des droits à l'égalité. De notre côté, nous activons présentement notre démarche pour favoriser une meilleure concertation entre tous les secteurs de la société québécoise devant le danger de recrudescence de tensions inter-raciales.

Des coûts énormes

Les coûts reliés à la restauration du site de Mercier sont de l'ordre de 100 à 150 millions de dollars. Les deux paliers gouvernementaux doivent signer une entente spéciale. L'établissement d'un centre de recherche sur la décontamination des sols devient alors une priorité. Plusieurs firmes et chercheurs québécois et américains ont travaillé sur le dossier Mercier : Paulin, Simard, Sylvestre, Lancôt, Foratex, Hydro-Géo, Géomines, SNC, universités Laval et Sherbrooke, Hunt, Feentra-Cherry et Martel.

Le ministre Paradis doit réunir ces experts afin d'élaborer des scénarios de recherche. Le temps presse, car une étude de Feentra-Cherry affirme que les produits chimiques descendus profondément dans le roc peuvent s'infiltrer dans les eaux souterraines et causer des problèmes de pollution de ces eaux pendant des décennies, voire des siècles, si des actions ne sont pas entreprises d'urgence pour les éliminer.

Au sujet de l'incinérateur Laidlaw, M. Pierre Paquin, chef d'équipe au ministère de l'Environnement pour la Montérégie, déplore, dans une note de service du 10 janvier 1991, un manque de surveillance de l'incinérateur de Mercier par le ministère.

M. Paquin souhaiterait améliorer les opérations de contrôle et d'inspection. Depuis deux ans, les groupes environnementaux de la région de Mercier et les conseils municipaux de Sainte-Martine et Saint-Isidore de demandent des tests plus fréquents à la cheminée. Ils demandent aussi des échantillonneurs d'air pour mesurer la quantité de métaux lourds émise par les fumées de l'incinérateur dans les localités de Saint-Rémi, Saint-Isidore, Saint-Urbain, Saint-Paul et Sainte-Martine. Incroyable : après 14 mois, ils attendent toujours de la firme Ortech et du ministère les résultats des échantillons de mai 1990.

Les groupes environnementaux de

la région doivent demander l'arrêt immédiat des importations américaines à son incinérateur de Mercier, et l'arrêt éventuel des opérations commerciales de la Laidlaw car recycler des produits chimiques pour la valorisation énergétique, ce n'est pas du recyclage.

1000 industries clientes

Laidlaw ne doit pas porter tout le fardeau de la gestion des déchets dangereux. Les 1000 industries qui sont ses clientes et les gouvernements doivent se pencher sur l'avenir de l'incinération au Québec et surtout en milieu agricole. Qu'advient-il des recommandations du rapport Charbonneau ? Quel impact aura l'incinération des déchets dangereux dans les cimenteries ?

L'investissement de 298 millions \$ de la Caisse de dépôt du Québec dans Laidlaw nous donne le droit moral d'exiger la transparence, et surtout la sécurité pour la santé des gens et la qualité des produits agricoles. Laidlaw, ça nous appartient !

Mais que dire de l'information à laquelle la population locale et le grand public est en droit de s'attendre. Nos éditorialistes restent muets, ils nous privent de leur réflexion sur le problème environnemental le plus critique de la Montérégie (Rapport Charbonneau).

Les partis d'opposition, dont le PQ, ne jouent pas leur rôle dans ce dossier. Quant au gouvernement du Québec, il fait fi des engagements signés dans l'entente fédérale-provinciale sur la décontamination des sites dangereux orphelins » dont l'article 7 stipule : « Le Canada et le Québec viennent d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'information du public se rapportant à l'élaboration et à l'exécution des opérations de restauration d'un site ».

Je demande qu'avant tout, la population soit informée. Cessez de nous prendre pour vos vaches, car on ne les avertit pas lorsqu'elles vont à l'abattoir.

Pour une politique québécoise sur l'effet de serre

Martine Ouellet

Présidente du comité national sur l'environnement et l'écologie du Parti québécois

EN NOVEMBRE DERNIER, 137 pays présents à la deuxième Conférence mondiale sur le climat adoptaient une déclaration commune dans laquelle ils reconnaissaient la nécessité d'agir rapidement. Cette déclaration demandait « instamment » à tous les pays dits développés d'établir des stratégies et des objectifs nationaux visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Si d'autres pays commencent à agir, au Québec aucun objectif n'a été établi, aucune orientation n'a été retenue et aucune politique ne semble poindre à l'horizon. En fait, l'effet de serre n'est pas un sujet de discussion, encore moins de débats. Le gouvernement du Québec agit comme si la société québécoise n'était pas concernée.

Pourtant le Québec est largement concerné par ce problème. Sa consommation d'énergie *per capita* est une des plus élevées des pays industrialisés. À 4,52 tonnes équivalents-pétrole (TEP) par habitant, nous consommons deux fois plus d'énergie que la CEE ou le Japon et, malgré la croyance populaire, cela n'a que peu à voir avec notre climat.

Certains soutiendront que cette surconsommation est moins néfaste que celle des autres pays, puisque pour environ 40 % il s'agit d'hydroélectricité. Soit, mais en posant l'hypothèse qu'en l'an 2000 nous soyons devenus aussi efficace que l'Européen moyen de 1990, nous disposerions alors de milliers de mégawatts que nous pourrions utiliser pour rétrécir davantage la part de marché des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, etc) dans notre bilan énergétique.

Nous pourrions également exporter une partie de cette énergie libérée vers des clients qui s'alimentent par des centrales thermiques au charbon ou au mazout. Nous aurions ainsi contribué à réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre.

Notre mode de vie en question

L'un des mythes les plus persistants concernant le problème de l'effet de serre est que des solutions technologiques existent et qu'elles nous permettraient de conserver notre mode de vie.

Rien n'est plus faux ! Énergie, Mines et Ressources Canada a étudié les effets d'un vaste programme d'efficacité énergétique axé sur des mesures technologiques et des énergies de remplacement. La conclusion est que, malgré l'application de la totalité des mesures proposées, la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ augmenteraient de 7,5 % à 10 % sur la période 1990-2000...

La technologie ne peut donc suffire. Des produits ou des procédés moins énergivores ne régleront rien si nous sommes toujours plus nombreux à vouloir consommer toujours davantage. Comme le reconnaissent la Deuxième conférence mondiale sur le climat, toute stratégie à long terme compatible avec le développement durable doit joindre « l'innovation technologique, (...) à une modification des comportements de l'homme, de la société et des institutions ».

La meilleure façon de vérifier si

notre mode de vie est « soutenable », c'est de regarder ce qu'il adviendrait si bon nombre de pays en voie de développement l'adoptaient. À partir des données sur les émissions de carbone publiées par le *Worldwatch Institute*, on peut déduire que si les pays d'Extrême-Orient et les pays de l'Est accédaient d'ici 25 à 50 ans au mode de vie des Nord-Américains de 1990, ce qui demeure plausible, les émissions mondiales de CO₂ seraient au moins doublées. Cela pourrait être nettement plus, parce qu'on suppose que les émissions occidentales sont stables et que la population mondiale n'augmente pas...

Une politique musclée

Il importe donc que le Québec se dote rapidement d'une politique musclée de lutte à l'effet de serre. Une telle politique ne peut qu'être globale, à la fois incitative et contraignante, et unilatérale.

Une politique globale signifie d'abord que l'on reconnaît la non-soutenabilité de notre mode de vie et qu'en conséquence, on met en place les moyens pour le modifier et le rendre compatible avec la notion de développement durable.

Des objectifs clairs de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre doivent donc être adoptés. Cette politique doit également s'appuyer sur l'utilisation de technologies plus efficaces et sur un effort accru de recherche. Enfin, des moyens de « capter » le CO₂ doivent être adoptés. Le reboisement à grande échelle est certainement l'un des plus efficaces puisque jusqu'à leur maturité, les forêts absorbent du CO₂ et émettent de l'oxygène.

Contrainte et incitation

Une politique sérieuse doit être à la fois incitative et contraignante, c'est-à-dire qu'elle doit disposer d'outils économiques et juridiques qui inciteront ou obligeront les différents intervenants à changer leurs comportements. Des normes d'efficacité énergétique nettement plus exigeantes sont nécessaires. L'idée de taxer les émissions de carbone est une piste à explorer sérieusement. Enfin, dans toutes ses activités, l'État doit veiller à ce que l'objectif de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre soit respecté.

Il nous faut une politique unilatérale, c'est-à-dire ne pas attendre un traité international avant de bouger. Comme l'ont fait l'Allemagne, certains pays scandinaves et l'Orégon, le Québec doit s'imposer des maintenant des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et travailler à convaincre les autres pays à faire de même. La signature d'un traité international est importante certes, mais elle ne doit pas servir de prétexte pour gagner du temps et ne rien faire.

La voie de l'unilatéralisme implique, entre autres, que l'on exige lors de la négociation d'ententes commerciales avec d'autres pays que ces ententes contiennent une « charte environnementale », c'est-à-dire que nos partenaires commerciaux s'imposent des contraintes environnementales équivalentes aux nôtres. Si les traités de libre-échange interdisent certaines pratiques commerciales, ils devraient également interdire les pratiques néfastes pour l'environnement. Lier économie et environnement, n'est-ce pas justement là l'objectif du développement durable ?

Comme des vaches à l'abattoir

Dans le bassin de Châteauguay, l'agriculture ruinée par l'enfouissement des déchets

Gabriel Grégoire

Conseiller municipal de Sainte-Martine,

M. Grégoire s'adresse au ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis

MONSIEUR PARADIS, il faut décider de l'avenir de la région de Mercier : faire partie du « Jardin du Québec » ou bien devenir le dépotoir du Québec ? Si le gouvernement appuie les recommandations du Rapport Charbonneau de doubler à 90 000 tonnes la combustion des déchets organiques à l'incinérateur Laidlaw, cela confirme qu'on désigne Mercier comme zone de sacrifice national. On sacrifie l'avenir de l'agriculture pour une gestion des déchets dangereux.

Résumons certains faits survenus depuis 1986 dans cette affaire.

Le bassin agricole de Châteauguay est appelé « Jardin du Québec » pour trois principales raisons :

1— La qualité de son sol, parmi les plus belles terres noires en Amérique du Nord;

2— Les unités thermiques les plus élevées au Québec;

3— Une nappe phréatique très abondante.

Entre 1968 et 1972, les politiciens québécois réalisent une des plus belles gaffes environnementales au monde, en autorisant le rejet dans une lagune de Mercier de 40 000 mètres cubes de produits toxiques. En 1973, on construit un incinérateur (Goodfellow-Tricil) pour nettoyer cet immense dégât. La compagnie Tricil termine son mandat en 1980. Pourtant, certains rapports affirment que 90 jours suffisaient à cette même compagnie pour nettoyer la lagune.

Un témoignage accablant

En 1991, un témoignage accablant oblige la Police verte et la Sûreté du Québec à mener une enquête sur un déversement de 4 millions de litres, par Tricil dans cette même lagune, entre 1972 et 1981, ainsi que sur l'enfouissement illégal de 600 barils et transformateurs.

Sans attendre les résultats de l'enquête, le ministre Paradis somme Laidlaw, par ordonnance d'urgence, de retirer les barils et les transformateurs enterrés sur leur terrain.

En 1981, on construit une usine de pompage. Elle doit retirer en 5 ans 1000 tonnes de magma toxique. Encore là, échec lamentable. En ce moment même, pour empêcher la non-diffusion des contaminants du noyau

PRÉCISIONS

L'article « Le Québec existe, pas le Canada », publié dans cette page le 24 juillet, était en fait l'œuvre de Jean-François Dionne seulement, les deux autres signatures l'accompagnant n'étant que des « appuis », nous prie de préciser M. Dionne.

CE SOIR SEULEMENT:

7h15 BONS BAISERS
D'HOLLYWOOD
9h30 MISERY (V.F.)

SAMEDI SEULEMENT:

7h15 LES NUITS AVEC
MON ENNEMI
9h30 MISERY (V.F.)

99¢ **1,99\$**
LUN. AU JEU. VEN. SAM. DIM. ET FÊTES
CHACUN DES FILMS
Prix pour tous, adultes et enfants.
Taxes (municipale et TPS) non-incluses
OUTREMONT
1248, RUE BERNARD 273-0437

PROGRAMME DOUBLE
BERNARD-PIERRE DONNADIEU GENE BEROVETS
L'homme qui voulait Savoir
PLUS
GÉRARD DARMON VINCENT LINDON SUZANNE FLON
GASPARD et ROBINSON
CENTRE-VILLE (9)
2001, RUE UNIVERSITY

VALÉRIE KAPRISKY PETER GALLAGHER YVES JACQUES NICK MANCUSO STACY KEACH
MILENA
UN FILM DE VERA BELMONT
7e SEM
CENTRE-VILLE (9)
2001, RUE UNIVERSITY

FAMOUS PLAYERS
D'après le roman de **FRANÇOISE SAGAN**
PLUS D'UN MILLION DE LECTEURS
Maintenant à l'affiche!
La Femme Fardée
Un film de JOSÉ PINHEIRO avec JEANNE MOREAU ANTHONY DELON JACQUELINE MAILLAN
Le PARISIEN
12 20-2 30-4 50-7 00-9 25

Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbelli (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Jean-Marie Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, François Coulombe, Jean-François Lapointe, Raymond Paquin, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salses. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 743 rue Bourdau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612, 614 et 616, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe - enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec (514) 844-3361; Abonnements - (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER - send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Josée Boileau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpelli, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Clément Trudel; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski; à l'information économique : Robert Dutilleul, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditeur à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (communis); Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clavistes); Denise Babin (secrétaire à la rédaction); Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Yvonne Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon,

ÉDITORIAL

En dernier recours

LE CONFLIT de travail à Dernier Recours, en lock-out depuis jeudi de l'autre semaine, illustre assez crûment la difficulté de faire cohabiter dans une même sphère d'activité des groupes de salariés dont les rémunérations présentent des disparités flagrantes, vite perçues comme injustifiables. Cette difficulté devient une quasi-impossibilité lorsque le groupe dispose, par la syndicalisation, d'un moyen de faire valoir ses revendications.

Pourquoi un employé de Dernier Recours serait-il moins payé qu'un collègue du CLSC voisin, ou de l'hôpital Saint-Luc, ou même de la Ville de Montréal, dans la mesure où il accomplit des tâches tout à fait comparables ?

Trois arguments ont cours. Le premier veut que les caractéristiques de la clientèle de cet organisme — la plus démunie qu'on puisse imaginer dans une société opulente — impose aux personnes qui y travaillent à prendre sur elles-mêmes une partie des coûts des services qu'elles dispensent. L'argument est insoutenable; il nous ramènerait à l'ère de la religieuse hospitalière, du prêtre enseignant et même de l'institutrice de l'école de rang à dix-neuf dollars par mois.

Un second argument est que Dernier Recours est un organisme autonome, doté d'un conseil d'administration qui a tous les pouvoirs d'un employeur distinct de la Ville de Montréal, instigatrice et bailleuse de fonds de ce projet. Mais toute l'évolution du réseau de services de santé et de services sociaux va à contresens. Un CLSC, un hôpital, un cégep sont autant d'établissements ayant statut d'employeur, leur « autonomie » dans la gestion des relations de travail n'en est pas moins sévèrement limitée (même Hydro-Québec va chercher ses mandats de négociations auprès du Conseil du trésor).

Troisième argument : la capacité de payer de Dernier Recours. Encore là, il saute aux yeux que cette « capacité » est le résultat d'une décision éminemment politique touchant la distribution des fonds que les Montréalais mettent à la disposition de leur gouvernement local.

La question s'était déjà posée au milieu des années 80 — et de façon aussi spectaculaire — lors de la syndicalisation des techniciens ambulanciers à l'emploi des propriétaires d'ambulances de la région de Montréal. À la suite des moyens de pression mis en oeuvre, le conseil régional (alors responsable d'Urgences Santé) et le ministère avaient dû « s'immiscer » dans le dos-

sier et même se substituer aux employeurs pour négocier les termes d'une convention collective qui accordait aux techniciens ambulanciers des conditions équivalentes à celles du réseau public des établissements de santé. Et le gouvernement, bailleur de fonds du transport ambulancier, avait assumé la note.

Malgré leur appartenance au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTP) puissamment implanté en milieu municipal montréalais, les syndiqués de Dernier Recours, actuellement frappés d'un lock-out, n'ont pas du tout le même pouvoir de négociation que les ouailles de M. Mario Cotton. De là qu'ils réclament du ministère du Travail l'arbitrage de leur première convention collective. Cette requête a un côté paradoxal. Le même SCFP, réuni

La Ville devrait-elle « pelleter » le problème au communautaire ?

en congrès il y a quelques semaines, ne dénonçait-il pas en termes très vigoureux les interventions du gouvernement dans le processus des relations de travail et ne réclamaient-ils pas le retour à la libre négociation dans le secteur public et parapublic. Glissons, sans appuyer...

Le recours à l'arbitrage d'une première convention collective existe dans le Code du travail depuis 1978. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle dont l'utilisation est laissée à la discrétion du ministre qui, généralement, y pense deux fois plutôt qu'une avant de donner son aval. Le législateur n'y pose qu'un seul préalable : que l'intervention d'un conciliateur se soit « avérée infructueuse ».

Une fois nommé, l'arbitre tente un premier effort de médiation entre les parties. S'il est d'avis que les chances sont nulles de voir ces parties s'entendre « dans un délai raisonnable », l'arbitre « doit décider de déterminer le contenu de la première convention collective ». Dès lors qu'il annonce sa décision, toute grève ou lock-out prend fin sur-le-champ.

Le Code du travail précise également, dans sa section sur l'arbitrage, que « pour rendre sa sentence, l'arbitre peut

tenir compte, entre autres, des conditions de travail qui prévalent dans des entreprises semblables ou dans des circonstances similaires ainsi que des conditions de travail applicables aux autres salariés de l'entreprise ».

Dans le contexte du conflit à Dernier Recours, ce dernier article est capital.

Fort d'une très vaste expérience dans la description et l'évaluation des emplois (par le système des facteurs et des points qui a permis le déblocage du dossier de l'équité salariale pour les femmes dans le secteur public et parapublic lors de la dernière ronde de négociations), le Syndicat canadien de la fonction publique n'aura aucune peine à établir devant l'arbitre la « valeur relative » des tâches assumées par les salariés de Dernier Recours. Il n'aura aucune peine non plus à détecter dans le rangement des emplois du secteur public (et notamment dans la fonction publique municipale — la Ville de Montréal n'est-elle pas le plus généreux de tous les employeurs du Québec !) à quel niveau ces mêmes salariés pourraient se situer dans les échelles.

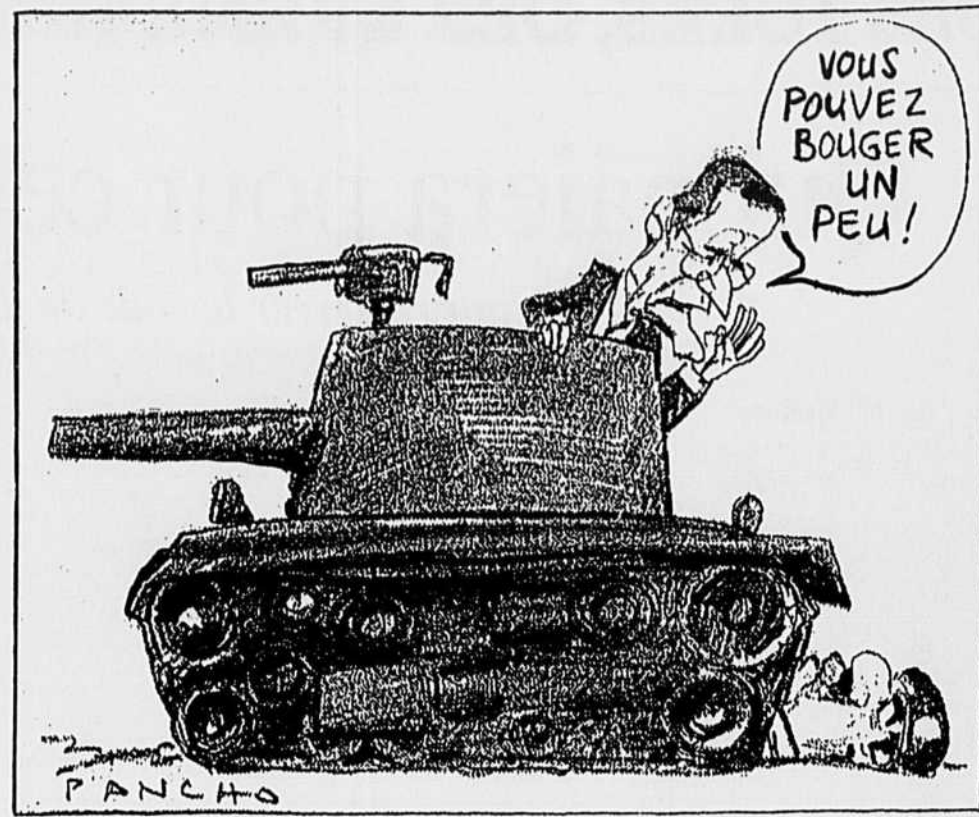
L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'une sentence ainsi élaborée entraînera des coûts de main-d'œuvre plus élevés que ceux que les administrateurs de Dernier Recours se disent capables d'assumer.

Ce pourrait être la minute de vérité. Et la Ville de Montréal et le ministère de la Santé et des Services ont déjà dit et répété que les sommes qu'ils allouaient actuellement à Dernier Recours — ou de façon plus générale à la problématique de l'itinérance — avaient atteint leur maximum.

Que faire dans ces circonstances ? Annoncer la fermeture définitive de Dernier Recours ? Cela a déjà été évoqué. Retrouver l'équilibre financier en effectuant des mises à pied ? Peut-être, quitte à faire appel au bénévolat pour limiter la réduction du niveau de services qui en résulterait. Mais il existe une troisième voie : diversifier les sources de financement de Dernier Recours, en profitant de la vague de sympathie qui s'est manifestée ces derniers jours, vivement encouragée par les médias qui, eux-mêmes, en font leurs choux gras.

Une telle diversification pourrait aller jusqu'à transformer Dernier Recours en un organisme vraiment communautaire, après avoir coupé le cordon ombilical qui le relie encore à la Ville.

JEAN FRANCOEUR



LE MONDE

Jacques Keable

La Gaspésie, douze mois par année

QUAND LE DEVOIR m'a proposé cette chronique d'été, j'étais ravi et le suis encore. Voilà, me disais-je, l'occasion de tenter de donner de la Gaspésie une image autre que celle, nostalgique et un peu paternelle, que les médias servent été après été après été... avec la régularité d'un carillon d'horloge grand-père.

Cette image classique et globalisante, vous la connaissez par coeur. Vous l'attendez, vous savez qu'on vous la servira dès que le hasard, faisant bien les choses, commencera la saison du... homard ! Et ça ira comme ça, jusqu'à la reprise des activités urbaines en septembre. Avec une pointe en juillet, bien sûr. Et un creux aussi profond que silencieux, en janvier.

La Gaspésie médiatisée existe. En été. Ce serait d'ailleurs un avantage par rapport à d'autres régions dépourvues de la mer, du homard, du crabe et autres crevettes. L'Abitibi, par exemple. La Beauce, entre deux débordements de la Chaudière. Betsiamites et Ragueneau entre deux feux. Donc, c'est pas vrai qu'on va commencer à se plaindre, qu'on va dire aux médias de nous laisser tranquilles. S'il fallait !

C'EST BEAU, la Gaspésie. On l'aime vraiment. Mais la Gaspésie, c'est une pauvre de service qu'on ne visite qu'en été, avec compassion. Surtout, convenons-en, que ce n'est pas le pire mandat qu'un journaliste peut se voir confier ! Je le sais : jadis journaliste urbain, je l'ai fait. Tu quittes Montréal à la canicule, tu roules au maximum, tu viens te saucer dans l'eau salée, tu manges du poisson frais en trouvant que, quand même, c'est cher... et tu reviens, en forme, avec l'image de la tragique Gaspésie. Je plaide coupable, à retardement.

Tous les médias l'ont fait, le font et le feront : les journalistes suivent le homard dès qu'il apparaît et disparaissent avec lui. Ils arrivent, d'ailleurs, le plus souvent pleins de vérité et d'incontestable bonne foi. L'ennui, et il est de taille, c'est que trop souvent ils emportent dans leurs bagages, de Montréal, l'image plaquée et quasi indélébile qu'ils remporteront, quasi intacte, avec eux au retour. En étant un peu méchant (oh ! pardon), on pourrait croire qu'à la limite, le papier ou le topo pourrait avoir été écrit en ville, avant même de prendre la route vers le fin bout de la péninsule.

Le style est habituellement coulé dans le bronze romantique et les titres, d'ordinaire, sont du même métal. Je répète que je le sais singulièrement bien, y ayant déjà, il y a longtemps, coiffé un article sur Marsoui du touchant titre de « Un beau village malheureux... » ou quelque chose de la même eau. Alors, avant de faire la morale...

Mais Gaspésie les quatre saisons, on se lasse de cette image qui colle au visage de la région comme un masque immobile invariable. Tellement que, maintenant, des gens refusent de se laisser photographier ou filmer, en... juillet, genre « pêcheur dépeçant sa morue... ». Mais passe le long hiver. Et quand revient l'été, on a tout oublié... craignant même surtout d'avoir été oubliés aussi. Et alors, la pointe de sarcasme passée, personne n'est fâché de voir débarquer les journalistes de l'été. Un jeu de connivence s'engage, dès qu'on sent qu'ils aiment franchement cette belle Gaspésie dans son séduisant costume de trop court été. On embarque, on joue le jeu. Le journaliste trouve ce qu'il venait trouver et qu'on lui offre volontiers : un peu de matériel neuf ou recyclé pour meubler l'image qu'il a déjà en tête, toute pré-dessinée.

Les résultats sont variables et ça va de l'excellent au très ordinaire, sur toile de fond romantique. Mais il y a, aussi, des dérapages. Oserai-je l'écrire ? Il le faut pourtant. Dans ce journal, mardi dernier, un titre venu de la bonne vieille tradition classique : « Symphonie pour une Gaspésie alarmée ». Je lis.

L'article rend compte du grand

spectacle *Précieuse est la mer*, à Gaspé. Mais dès le premier paragraphe, avant même que l'auteur n'enfile quelques perles-clichés assez robustes, je sursaute. On y décrit le public présent, parmi lequel... « des Gaspésiens et Gaspésiennes d'âge respectable qui étaient allés cueillir des fraises dans l'après-midi et sentaient la morue du souper. » Textuel ! On relit, on n'en croit pas ses yeux, c'est noir sur blanc...



Lettre de Gaspé

C'est que, comme Saint-Henri à Montréal, la Gaspésie est, côté régions, la pauvre de service. La mer en plus, la ville en moins. On peut donc se permettre, à son endroit, tous les clichés, y compris les plus grossiers et les plus injurieux : comme Saint-Henri, la Gaspésie a, tout compte fait, bien peu accès aux têtes de pont des grands réseaux d'information (d'autant plus que Radio-Canada a fermé ses stations régionales), toutes logées au creux du centre-ville de Montréal. C'est loin de Saint-Henri. Plus encore de la Gaspésie.

Il y a des choses invisibles à qui traverse la Gaspésie à la course, s'y arrêtant pour un tour de bateau, deux conversations sur un quai, un crabe à Percé, une morue fraîche (la morue est inodore, soit dit en passant à l'intention des analphabètes secondaires; quand elle sent la morue, c'est qu'elle est défraîchie, du genre de celle qu'on trouve précisément en ville, hélas).

C'EST TOUT À FAIT vrai que la Gaspésie est pauvre. Mais pas naturellement, pas par la force des choses : il y a des raisons et sans doute qu'un *journaliste d'enquête* pourrait en déterrer des vertes et des pas mûres. Oui, c'est tout à fait vrai qu'elle est alarmée. C'est toutefois aussi vrai qu'elle commence sérieusement à s'animer, qu'elle bouge en profondeur et que ses premiers bourgeons sont là, pour qui sait voir. Des signes qui ne trompent pas ? Cette pléiade d'artistes que la région, de plus en plus, donne au Québec entier. Une Gaspésie qui ne fait qu'agoniser ne saurait donner Nicole Leblanc... Le doux Jocelyn Bérubé... la star rebelle Laurence Jalbert... ni Manuel Brault qui entraîne, dans son sillage, le p'tit dernier des artistes populaires, Nelson Minville et d'autres qui poussent, dans différentes disciplines.

Plus sensibles, les artistes sentent, mieux que d'autres, les changements de cap qui s'amorcent. C'est toujours comme ça, partout. Vigneault n'aurait pu être Vigneault en 1950. Il a annoncé, le temps venu... Ici, d'autres artistes, issus d'ailleurs, sentent aussi ce courant et viennent. De plus en plus. Et reviennent, comme s'ils percevaient que la sève, nouvelle, donnera bientôt des fruits et des fleurs. C'est toujours comme ça. Ici aussi. Ce n'est qu'après que les *organiseurs*, les *développeurs*, les *hommes d'affaires* (!) viennent, une fois que le terrain a été mieux battu. Il faudra, dans ces pages, y revenir.

Mais tout ça, ça ne s'éprouve pas en un jour ou deux. Surtout s'il fait beau et que le crabe s'empile sur le quai, que le vent est bon. La Gaspésie existe, 12 mois par an. En janvier aussi. Mais alors, il y a peu de touristes. Et aucun journaliste non-indigène. Et c'est pourquoi je le dis à mes collègues : la Gaspésie ne ferme pas ses portes en septembre. Venez-y voir et vous le verrez : en hiver, ça ne sent pas « la morue jusque dans le coeur des frites ».

LETTRES AU DEVOIR

Éclabousser Dieu

TOUS LES JOURS que le bon Dieu amène, Albert Brie, dans le petit coin de la une, soulage, entre quelques bons mots, son besoin d'éclabousser Dieu. Bon, il n'y croit pas... y'a pas de quoi fouetter un pape (De Facendis fecit). Ici la foi, je renvoie la marchandise !

Ô Henri-Bourassa, j'espère que le bon Dieu ne te permet pas de lire LE DEVOIR.

Gabriel Contant
Saint-Lambert, 17 juillet 1991

N.D.L.R. : Albert Brie occupe désormais « un plus gros coin » de la page éditoriale, tous les lundis que le bon Dieu amène...

Le dernier recours

DANS LE BUT de prendre contact avec les réalités du centre-ville, nous avons vécu une expérience d'immersion, axée sur l'itinérance. Pour ce faire, nous avons, entre autres, passé un après-midi à Dernier Recours.

Il est difficile d'exprimer toute la souffrance, le désespoir mais aussi l'humour que nous avons perçus au contact de ces sans-abri. Difficile aussi de croire qu'ils nous aient accueillies si chaleureusement, si ouvertement. Une complicité s'est installée et, pour l'espace d'un moment, la marginalité a changé de couleur.

Reste que, de Ti-Michel à Claude, du toxicomane au psychiatrisé, les appels à l'aide retentissent.

Ces appels sont trop souvent comptabilisés uniquement comme des statistiques froides, une désolante résultante économique. Que Billy ou le roi André ne soient plus qu'une main tendue sur Saint-Denis ou un pourcentage officiel, cela relève de la caricature. L'itinérance est une problématique complexe et insoutenable. Elle exige une volonté de changement sociale, économique et politique mais surtout humaine.

N'est-il pas incongru que l'on tolère tacitement l'itinérance, tout en étant agressé par chaque visage qui nous la rappelle ?

Stéphanie Cloutier
Isabelle Blanchette
Nadya Ladouceur
Nathalie Viens
Montréal, juillet 1991

Justice pour Carl Jung

POUR UN ÉCRIVAIN épris d'intégrité intellectuelle et de culture, il semble à la lecture de l'article de Louis Cornélius, paru dans LE DEVOIR du 3 juillet, que ces qualités présentent chez lui des failles qu'il serait judicieux d'éclairer.

Les accusations voulant que Jung ait été un antisémite et un nazi notoire sont complètement erronées. Jung osa effectivement assumer le rôle de directeur de la revue *Zentralblatt für Psychotherapie*, publiée en Allemagne dans les années 30. Il le fit uniquement dans le but de protéger la jeune psychiatrie alors fragile, dans un souci constant de défendre la science (Étienne Perrot, « Jung face au nazisme », in *Psychologie*, no 83, décembre 1976, p. 58). Dans son premier éditorial, Jung affirma : « En tant que

science, la psychothérapie n'a rien à voir avec la politique. »

Un colloque fut tenu récemment à New York sur ces accusations, présidé par Aryeh Maidenbaum, un psychanalyste juif. Le rapport de ce dernier sera publié à l'automne 1991 : *Lingering shadows; Jungian, Freudian and Antisemitism*, Édition Shambala. Les auteurs, qui ont fouillé à fond la question, concluent que Jung doit être affranchi de tout blâme.

De plus, comment expliquer que les Allemands aient interdit et brûlé les livres de Jung, dans tous les pays d'Europe qu'ils conquièrent. Sur la liste « Otto », la bibliographie nazie des livres à détruire, Jung figurait à côté de Freud et de tant d'autres défenseurs de la science et de la liberté. Les Allemands auraient-ils brûlé les livres d'un nazi et d'un antisémite ?

L'oeuvre de Jung n'est pas non plus de la psychologie en toc, tel que le prétend Cornélius. Tous les grands manuels de base en psychiatrie, en psychothérapie et en psychanalyse, soulignent l'apport incontestable de Jung à ces sciences : *Encyclopédie Médico-chirurgicale* — Section Psychiatrie, 1991 ; *Comprehensive Textbook of Psychiatry*, Williams & Wilkins, 1989 ; *Manuel de psychiatrie*, Masson, 1978 ; *À la découverte de l'inconscient*, Simep, 1974 ; etc. De plus, des centaines d'articles scientifiques sont publiés sur son oeuvre, à travers le monde entier. *Psychological Abstracts* en recense 85 pour la seule année 1987. S'agit-il véritablement de toc ?

De plus, la psychologie jungienne fut extrêmement profitable à des créateurs de génie de notre époque. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les témoignages d'Hergé (Jean-Marie Apostolides, *Les métamorphoses de Tintin*, Seghers, 1984), d'Alex Colville (David Burnet, *Colville*, Ed. du Trécaré, 1983), ou encore de Federico Fellini (*Propos*, Buchet-Chastel, 1980). Voici un court extrait de ce dernier, en p. 201 : « J'admire Jung et j'ai pour lui une confiance totale. Jung a su trouver un point de rencontre entre la science et la magie, entre la rationalité et l'imagination ; il nous promet de traverser la vie en nous abandonnant à la séduction du mystère avec le réconfort de savoir que no-

tre raison peut l'assimiler. Telle est l'admiration que l'on ressent pour un frère aimé, pour celui qui en sait plus que nous et qui peut nous en apprendre. Telle est l'admiration qui est due à un des meilleurs compagnons de voyage en ce siècle : le savant qui a le don de double vue. »

Le cheminement que Jung nous propose fait effectivement de lui l'un des grands penseurs de notre siècle. Cette démarche, axée sur une conscientisation toujours plus grande de nous-mêmes, débouche tôt ou tard sur la lumière intérieure : un univers de poésie, de musique et de créations de toutes sortes. Cette richesse incommensurable et accessible à tous demeure cependant la gratification de ceux qui ont le courage incessant de faire taire en eux le dogmatisme et de se mettre à l'écoute de leurs véritables profondeurs.

En regard de ces nouvelles données, il apparaît tout à fait justifié, que LE DEVOIR ait publié l'article intitulé « Hommage à Carl Jung ».

Marc-Yvan Custeau
Montréal, juillet 1991

Comprendre et être compris

COMME BEAUCOUP de gens, je déplore la violence inter-raciale survenue au cours du week-end dernier. Je me demande aussi s'il existe une solution au problème. Est-ce que plusieurs groupes de personnes possédant des valeurs culturelles différentes peuvent vivre en harmonie ? Il me semble que oui si chacun de nous est conscient des diverses réalités.

D'une part, si on permet à des personnes d'immigrer ici, il faut aussi les accepter à part entière. On ne doit pas se contenter uniquement de les applaudir lors des événements artistiques. Il faut respecter leurs droits lorsque la fête se termine.

D'autre part, les personnes qui demandent à immigrer au Canada doivent prendre conscience qu'ils arrivent dans une région où les habitants vivent déjà des problèmes de cohabitation, au point où l'une des provinces songe à rompre avec le reste du pays. De plus, il est naturel qu'une partie de la population se montre plus réticente à leur égard. Les personnes qui arrivent n'ont qu'à envisager la situation opposée, c'est-à-dire des individus débarquant en grand nombre dans leur pays d'origine pour y résider en permanence.

Je crois donc que chacun de nous devrait cesser de se voir comme un être humain appartenant à une culture en particulier. Il faut plutôt se voir comme un être humain habitant dans une région qui en comporte plusieurs.

Qu'est-ce que ça donne de faire des efforts pour sauver notre planète au plan écologique si c'est pour la souiller de sang. Ne serait-il pas mieux de réfléchir en fredonnant *Imagine* de John Lennon. Voilà au moins un message qui s'adresse à tous, sans distinction pour la couleur de peau, la langue ou les origines.

Martine Lacroix
Montréal, 22 juillet 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS